

L'APPARITION DE LA VIE POLITIQUE (1940 - 1946)

Yves MARGUERAT
(ORSTOM)

Par définition, les colonisés n'avaient pas voix au chapitre, pas d'avis à donner sur leurs propres affaires, c'est-à-dire pas de vie politique. Il est donc fort difficile de savoir ce qu'ils pensaient de leur situation : hormis la dernière partie de la période coloniale, où la presse et les élections devinrent (à peu près) significatives, les colonisés avaient dû, de gré ou de force, se plier au strict conformisme qui leur avait été imposé. Les colonisateurs exigeaient d'être respectés (ou plus exactement craints), obéis, imités et -surtout les Français- aimés. Une fois écrasés les derniers soubresauts des résistances à la colonisation, les "indigènes" avaient vite compris combien il était dangereux de paraître ne pas souscrire à ce que l'on attendait d'eux. Mais si ce modèle imposé se mettait à se brouiller, à vaciller, il était enfin possible qu'apparaissent d'autres sentiments - les vrais, plus ou moins complètement démasqués. C'est ce qui s'est passé au Togo sous mandat français pendant la seconde guerre mondiale, amenant un ébranlement du système colonial qui se révélera irréversible. Dès que naîtront des institutions nationales, les Togolais se les approprieront avec conviction et vigueur, sensiblement plus tôt que dans la plupart des territoires africains.

Il est bien difficile de reconstituer à cinquante ans de distance les sentiments politiques des colonisés d'alors, même en recueillant les souvenirs des rares survivants, fussent-ils parfaitement sincères : trop de choses ont changé depuis pour ne pas avoir transformé -consciemment et inconsciemment- ce qui a pu demeurer dans les mémoires. Il faut, dans la mesure du possible, avoir recours aux documents écrits de l'époque. Ceux-ci n'existent, du moins de façon continue et homogène, que d'origine coloniale. Il s'agit en particulier des rapports politiques de synthèse que les chefs du Territoire du Togo envoyaient tous les un ou deux mois à leur

" Les Togolais face à la colonisation "

Collection "PATRIMOINES" n° 23

Janv. 1994

supérieur hiérarchique, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française⁽¹⁾, à Dakar⁽²⁾.

C'est là, bien sûr, pour comprendre l'opinion des Togolais, un filtre épais, mais qui a l'avantage d'être homogène : d'une période à l'autre, seuls pouvaient transparaître dans ces rapports les mouvements assez puissants pour en briser le ronron d'autosatisfaction qui en formait la trame habituelle : les dissonances dans le concert colonial sont ici fort significatives.

I - LES FISSURES DU MODELE

Pour être efficace et durable, la colonisation devait dominer idéologiquement c'est-à-dire s'imposer comme un modèle unique et monolithique, sans failles par où auraient pu se glisser des pensées subversives. La première de celles-ci était que, grâce à la comparaison, les colonisés pussent juger -et donc ne pas approuver avec enthousiasme- ce qui leur était imposé "pour leur bien". Etre un modèle unique, ce n'était malheureusement pas possible au Togo, coincé en doigt de gant entre les colonies voisines : aucun village n'est à plus de deux ou trois jours de marche d'une frontière.

Les Allemands avaient déjà ressenti aigrement cette concurrence des colonisateurs mitoyens. Ainsi leur volonté d'écarter les Africains de tous les postes de responsabilité et de leur refuser tout enseignement autre qu'élémentaire avait conduit de nombreux jeunes Togolais à partir faire des études en Gold Coast, voire au Dahomey⁽³⁾, tandis que les mécontents d'Anécho publiaient dans la presse d'Accra leurs libelles⁽⁴⁾ contre une autorité qui enrageait de ne savoir comment les faire taire.

A l'époque du Mandat français, les commandants des cercles proches de la Gold Coast se plaignaient souvent des mouvements de population qui entraînaient en masse leurs administrés vers la colonie voisine, bien plus attirante par sa prospérité et sa relative liberté.

En septembre 1939, la déclaration de la guerre ramena au premier plan le spectre de la concurrence allemande. Les autorités françaises se firent fort de

(1) Territoire sous mandat de la Société des Nations, le Togo ne faisait pas partie de l'AOF, mais pour des raisons d'économie (et de cohérence du système) on l'avait rattaché en 1934 au gouverneur général : celui-ci avait été proclamé "Haut-Commissaire de la République au Togo" ; le responsable effectif du Togo (administrateur supérieur, puis à nouveau, en 1937, Commissaire de la République) n'était donc officiellement que son délégué sur place, au même titre que ses collègues, les lieutenants-gouverneurs des divers territoires de l'AOF.

(2) Ces rapports se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales du Sénégal : série 14 G, en particulier 14 G 13 à 14 G 16 (groupement 107).

(3) Cf. P. Sebald : "Togo, 1884-1914", 1987, pp. 485 et suiv.

(4) En particulier les articles signés "The Native of Anecho" dans le *Gold Coast Leader* (à paraître dans les "Chroniques anciennes du Togo").

l'exorciser à grands coups d'incantations patriotiques, dont la plus spectaculaire fut, le 24 décembre 1939, l'inauguration d'une statue de Clemenceau qui avait été financée par une vaste souscription "spontanée" des Togolais, essentiellement notables et chefs de canton⁽¹⁾. Dans cette grand' messe du culte français, dans le fracas des fanfares et des hymnes patriotiques sous les drapeaux qui claquaient au vent, combien des Togolais présents - tout Lomé était là, bien sûr - souhaitent au fond de leur cœur la victoire et le retour des Allemands ? Beaucoup, sans aucun doute, surtout parmi les plus âgés. Mais il est évidemment impossible d'en estimer aujourd'hui le nombre.

Face à ses concurrents, le colonisateur ne pouvait donc se défendre que par l'affirmation réitérée (et d'ailleurs sincère) de la supériorité indiscutable de son propre système, seule voie vers la Civilisation et le Progrès. Mais voici que, après la défaite militaire de la métropole, en juin 1940, le modèle français éclate en deux légitimités adverses, en deux camps rivaux qui s'affrontent - y compris les armes à la main - pour le contrôle de l'empire colonial : d'un côté, on le sait, le gouvernement du maréchal Pétain, réfugié dans la petite ville de Vichy, qui a les apparences de la continuité légale, et auquel restent fidèles les territoires français d'Afrique du Nord et de l'Ouest ; de l'autre, les "dissidents" du général de Gaulle, qui depuis Londres, maintenaient l'alliance anglaise et la lutte contre l'Allemagne. On savait bien que, tôt ou tard, celle-ci dévoilerait ses vastes appétits coloniaux si elle était victorieuse. Fin août 1940, l'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun avaient basculé du côté de la "France libre".

À Lomé, le gouverneur Lucien Montagné, homme de "gauche" nommé en 1936 par le Front populaire, n'avait pas la possibilité de dissocier le Togo de l'AOF vichyste. Il s'aligna - sans excès de zèle - sur le discours pétainiste⁽²⁾ et sur les orientations imposées par Dakar tout en conservant son titre de "Commissaire de la République", à la grande colère des bureaux de Vichy⁽³⁾. Il fut finalement rappelé le 15 mars 1941⁽⁴⁾. Il s'efforça surtout de protéger du mieux qu'il put ses administrés,

(1) Souscription "officiellement volontaire, mais réellement obligatoire, comme toujours", précise S.Y. Gbédémah : *"La politique d'association du Togo au mandat de la France"* 1984, tome III, p. 397. La statue se trouve depuis 1974 dans les jardins de l'Ambassade de France.

(2) Fin septembre, selon une source policière transmise à Dakar sans passer par lui, il prononce *"une allocution particulièrement vibrante [...] selon laquelle tous les habitants de Lomé se feraient tuer sur place plutôt que de céder la ville à une entreprise dissidente. Ce discours n'aurait pas soulevé de réactions dans l'assistance"* (télégramme du 1er novembre 1940, ANS 14G13). Au moment du remplacement de Montagné par le plus vichyste Delpech, le chef des troupes de l'AOF écrit au gouverneur général que *"il serait souhaitable que cette nomination, dans un territoire aussi proche des colonies britanniques et soumis à une propagande étrangère intense, apporte certaines améliorations indispensables dans la recherche de renseignements"* (ANS 14G14, 8 mars 1941).

(3) Voir les coups de crayon rageurs sur ces lettres à en-tête aux archives du ministère des Colonies (ANF/SOM, Aix-en-Provence, Aff. pol. 894) : *"Il n'y a plus de république"*...

(4) Officiellement, il ne partait qu'en congé. C'était de fait une révocation. À Lomé, son départ fut salué par une grande cérémonie où se succédèrent les discours de louange et de remerciement de J. Savi de Tové ("publiciste"), Th. Tamakloé (président des notables de Lomé), Sylvanus Olympio (au nom de la "Jeunesse Togolaise"), Lawson V et Antoine Kponton pour la ville d'Aného, Fia Koffi pour la région de Kpalimé, Michel Segla pour Atakpamé et du chef Tiagodémou pour le Nord (supplément au Journal Officiel du 16 mars 1941). Bien sûr, la spontanéité de ce genre de manifestation est à considérer avec précaution, mais il faut noter qu'aucun autre gouverneur du Togo (hormis Bonnacarrère) n'a été salué ainsi à son départ. Bonnacarrère et Montagné furent certainement les deux seuls à avoir été aimés des Togolais.

en particulier contre le blocus absurde que Vichy prétendait imposer à la Gold Coast voisine, d'où provenait en fait l'essentiel des produits industriels, dont le Togo avait grand besoin.

Les Français du Togo étaient en général pro-anglais, bien que seuls deux ou trois d'entre eux eussent osé franchir effectivement la frontière⁽¹⁾. Le 11 octobre 1940, débarqua à Lomé un groupe de Français du Cameroun qui avaient refusé de suivre de Gaulle et avaient demandé à être rapatriés sur la France. Mais la marine anglaise avait arraisonné leur bateau, le *Touareg*, et l'avait retenu près d'un mois en Gold Coast, sans excès de sollicitudes. Les Français de Lomé leur ouvrirent gratuitement les hôtels de la ville et les accueillirent fraternellement à leur table, mais, à peu près partout, la conversation tourna vite à l'engueulade furieuse, provoquant le lendemain une pluie de lettres de délation contre les "mauvais patriotes" de Lomé et leurs coupables sympathies anglo-gaullistes. Montagné s'efforça du mieux qu'il put d'étouffer l'affaire, en la réduisant à quelques "disputes d'après-boire" qui ne menaçaient en rien la loyauté du Territoire⁽²⁾.

Un rapport secret de la Marine à Dakar du 29 novembre 1940 signale que le commandant d'un navire qui avait fait escale au Togo s'était dit "*surpris et écoeuré par l'attitude des personnes avec lesquelles il s'est trouvé en contact à Lomé. A son grand étonnement, il a constaté que l'élément européen affecte ouvertement des sentiments pro-anglais, à commencer par le gouverneur lui-même (Sic, ajoute prudemment l'auteur de la note). Mais [...] personne ne paraît décidé à passer à l'action directe pour précipiter un mouvement de sécession*"⁽³⁾.

L'engagement politique des Européens se limitait en effet à des conversations malsonnantes et à faire circuler de temps en temps des tracts pro-anglais⁽⁴⁾. A vrai dire, leur opinion, pas plus que celle des indigènes, ne pesait en rien sur les événements, et il était plus sage de s'abstenir, comme le préconisait à ses ouailles un homme au patriotisme indiscutable (il présidait l'association des anciens combattants de 1914-18), l'évêque de Lomé, Mgr Cessou, qui fit le 15 octobre 1940 un sermon retentissant, où il reconnaissait en même temps la légitimité du gouvernement du maréchal Pétain et la "bonne foi" du général de Gaulle et de ses collaborateurs : "*ce sont de bons Français qui veulent la libération et la grandeur de la France*", pour conclure : "*Restez en dehors des querelles des Européens*". On imagine la colère des gens de Vichy, ardents défenseurs du cléricanisme, à voir

(1) D'autres -peu nombreux eux aussi- s'engageront dans la France libre après le ralliement de 1943.

(2) Voir par exemple, son rapport au gouverneur général du 19 octobre 1940, qui contient aussi le sermon de Mgr Cessou cité plus loin. Les deux documents sont striés de traits de plume indignés par les bureaucrates pétainistes.

(3) Idem 14G13. La Marine, l'un des meilleurs soutiens de Vichy, était traditionnellement très anti-britannique.

(4) Un rapport de police du 22 mars 1941 signale la saisie d'un "*paquet de 802 journaux et tracts gaullistes*" à la frontière d'Aflao (ANS 14G14). En octobre 1942, on recrute une dizaine de "policiers auxiliaires" lettrés (les policiers de l'époque ne l'étaient guère) pour lutter contre les distributions de tracts dans le quartier européen. Cf. le récit de l'ancien officier de police E. Blucktor dans Y. Marguerat et T. Pélaï : (1993, II : 39).

ainsi un évêque missionnaire ne pas les soutenir avec tout l'enthousiasme obligatoire dans les régimes totalitaires.

II - DE LA DOCILITE A LA DISSIMULATION

Mais qu'en pensaient vraiment les Togolais ? Rien, pour la plupart, en particulier la grande majorité rurale, attachée à préserver autant que possible ses modes de vie ancestraux. Un colonisateur est toujours un colonisateur, un maître en vaut un autre : il n'y a pas à se mêler de ces "affaires de Blancs", sur lesquelles on n'a, de toute façon, aucune prise ; on ne peut que subir, en essayant d'en souffrir le moins possible. C'est ce que mentionnent souvent les rapports des administrateurs, ainsi que le bilan politique de janvier 1943 : *"Quant à la masse indigène, elle demeure quasi-indifférente aux événements politiques et militaires. Elle continue à les exprimer en fonction de leurs incidences économiques sur son mode d'existence"* (ANS 14G14)⁽¹⁾.

Pour ceux, "évolués" et notables, qui étaient plus proches des cercles du pouvoir, il fallait bien se plier au vent dominant, effectuer les rites et les incantations qu'exigeait l'Administration, comme de participer en masse aux grandioses manifestations patriotiques (ainsi le 23 septembre : "victoire" sur les Anglo-gaullistes à Dakar en 1940 ...) dont se gargarisait un régime qui essayait de faire oublier l'humiliante déroute militaire de 1940, ou d'accueillir avec la visible émotion de rigueur les portraits du Maréchal que l'on distribuait généreusement ... Mais l'attitude fondamentale était le silence et le secret, que notent fréquemment les rapports :

- Télégramme du Service de renseignement du 20 octobre 1940 : *"Les indigènes s'interdisent entre eux de parler de la guerre et des événements internationaux. Sans donner la raison de leurs craintes, ils disent qu'ils agissent "par précaution". Ils évitent également de recevoir les indigènes étrangers chez eux"* (ANS 14G13).

- Rapport de l'inspecteur des Colonies Bourgeois-Gavardin du 21 août 1941 : *"La population indigène est calme ; elle semble témoigner d'un réel attachement pour la France. Mais les changements d'"éducateurs" que les circonstances lui ont imposés l'ont prédisposée aux loyalismes opportunistes et successifs. Elle ne fera, je crois, rien contre nous ; mais la grande majorité cherchera avant tout, en cas d'épreuve, à éviter tout sacrifice. Elle abandonnera le moins fort, peut-être avec regret, mais sans hésitation"* : (ANF/SOM Aff. pol. 634, dossier 5). Le même

(1) Un missionnaire du Nord, le pasteur Jean Nouvelon, croit tout de même de son devoir d'informer les autorités, en juin 1941, que les indigènes sont *"surpris et choqués de la propagande anti-anglaise"*, alors que l'Angleterre continue seule la lutte contre l'Allemagne : *"Le prestige britannique reste intact"*, pas celui des Français (ANF/SOM Aff. pol. 894/5).

observateur, très bien informé, note aussi le 10 septembre 1961 : *"Pendant la période de guerre [1939-1940], les démonstrations verbales [d'attachement à la France] ont été nombreuses, ainsi que les dons, mais les engagements dans notre armée⁽¹⁾ absolument nuls [...]. Il semble assez difficile de savoir exactement ce que pensent vraiment de la situation actuelle les éléments les plus évolués : leur discrétion est très grande, même entre eux semble-t-il [...]. Le loyalisme intégral affiché [couvre] bien des restrictions mentales"* (ANF/SOM Aff. pol. 634, dossier 4). Voici qui est fort lucide...

Ainsi encore un rapport d'août 1943 : *"La majorité des fonctionnaires et militaires [indigènes] ne manifestent ouvertement aucune préférence"*⁽²⁾. Les Togolais sont surtout préoccupés des pénuries (qui persistent, et même s'aggravent, malgré la réouverture de la frontière avec la Gold Coast) et de la forte hausse des prix (ANS 14G14). L'arrêt presque complet de la navigation maritime (329 bateaux au wharf de Lomé - premier employeur de la ville - en 1939, 91 en 1940, 29 en 1941, 21 en 1943) paralyse toute l'activité économique : les exportations chutent de moitié, les importations de 80 %. Le commerce s'enraye et le chômage urbain se généralise⁽³⁾, alors que la pression fiscale s'alourdit, malgré la guérilla de retardement des conseils des notables, comme en témoigne cet aigre dialogue du 19 mai 1941, quand l'administrateur de Lomé vint exiger un sacrifice financier supplémentaire :

"Le président [Théophile Tamakloé], se faisant écho de la majorité, fait remarquer que la situation n'est pas si bonne qu'elle paraît l'être. Il y a encore - et surtout dans la ville de Lomé, où la vie est particulièrement chère - un grand nombre de chômeurs, qui seront gênés pour payer cette augmentation. Le commandant de cercle répond que le Conseil ne doit pas subordonner la solution de la mesure si importante qu'il doit prendre à des considérations de personnes basées sur la situation de quelques chômeurs, dont la plupart ne sont que des paresseux, qui n'auront, tout simplement, qu'à travailler un peu plus pour remplir convenablement leur devoir fiscal - devoir, du reste, négligé un peu trop souvent par la population indigène du chef-lieu". (ANT, recueil des P.V. du conseil des notables).

III - LA VOLTE-FACE DE 1942-43

L'époque de Vichy représentait, sans aucun doute, l'apogée du système colonial (et certains de ses cadres en garderont la nostalgie) : débarrassée de tout alibi démocratique, l'Administration a tous les pouvoirs et tous les droits, les

(1) En principe interdits par le statut du mandat de la SDN (mais il était facile de passer au Dahomey).

(2) Dans son récit à l'émission *"Si Lomé m'était contée..."*, l'ancien policier Blucktor confirme cette indifférence de la population : *"Ce sont tous des Européens ..."* (op. cit., p. 42).

(3) Voir en particulier Adovi Goeh-Akué : (1985) qui fait fort bien le point sur la question.

indigènes aucun, encore moins qu'avant⁽¹⁾. Mais le Togo et l'AOF pétainistes ne peuvent rester toujours à l'écart du conflit mondial. Le 8 novembre 1942, les Américains et les Anglais ont débarqué en Afrique du Nord, provoquant l'occupation totale de la France et la fin de la fiction politique d'un vichy indépendant. Mais les grands chefs coloniaux ne se rallient pas d'emblée aux Français libres du général de Gaulle, combattus jusqu'ici avec ardeur, et que les Américains n'apprécient guère et soutiennent encore moins. Il faudra des mois de tractations et de manoeuvres complexes (et peu glorieuses) avant que l'empire français se retrouve tout entier uni derrière le Comité français de la Libération nationale, enfin installé à Alger sous la présidence de De Gaulle (juin-juillet 1944).

A Lomé, à l'annonce du débarquement américain, le "Commissaire de France"⁽²⁾ redoute un coup de force allié contre une capitale militairement indéfendable⁽³⁾ et prévoit d'en faire évacuer les femmes et les enfants, ce que la population ressent fort mal. Surtout il déclenche une rafle le 9 novembre parmi les responsables du secteur privé, soupçonnés (fut-ce pour la simple écoute de la radio de Londres) de sympathies anglo-gaullistes. Sont arrêtés six commerçants français et l'agent de la firme anglaise UAC, Sylvanus Olympio⁽⁴⁾, qui sont déportés à Sokodé, puis à Djougou (Dahomey), comme le raconte avec humour R. Cornevin (1987 : 282-283), qui a connu les acteurs de cette tragi-comédie : *"Ils furent logés au campement-hôtel. La ration de viande était de 500 grammes par jour. La consommation du vin (apporté de Lomé par les intéressés) aboutit le soir de leur arrivée à une somptueux souïlerie, si bien que [l'administrateur Perperty] décida de limiter la consommation à une bouteille par jour et par personne. Ces commerçants de Lomé auraient dû être internés à Sokodé, mais Mouragues, alors commandant du cercle du Nord, ayant bien connu ces sept personnalités, avec lesquelles il avait entretenu des relations cordiales quand il avait été administrateur-maire à Lomé deux ans avant, réussit à les faire passer à Djougou. Perperty mit quelques temps à lui pardonner ce "cadeau", mais finalement les lettres de remerciements des internés servirent plutôt sa carrière"*.

Quelques semaines plus tard, le gouverneur général, "Haut-commissaire de l'Afrique française", Boisson s'étant finalement rallié au mouvement d'Afrique du Nord (7 décembre), les déportés - pas trop maltraités, on l'a vu - purent revenir à Lomé, auréolés de leur fraîche gloire de martyrs de la cause gaulliste. Sylvanus Olympio, de statut "indigène administré français" avait donc eu droit à la même

(1) Ainsi un décret du "Maréchal de France, Chef de l'Etat français" du 25 septembre 1941 exclut-il expressément et définitivement tout principe électif dans le choix des conseils municipaux d'AOF et du Togo.

(2) Pierre Saliceti, du 12 avril 1942 au 31 août 1943. De tous les gouverneurs français du Togo, il est le plus âgé à sa nomination (58 ans), ce qui n'est pas un signe de carrière brillante.

(3) Malgré la construction de quelques blockhaus sur la plage. (Il en subsiste un devant l'hôtel Le Bénin).

(4) Cf lettres de protestation de sa femme, Dina Olympio, et du Conseil des notables de Lomé, le 17 novembre (mentionnant aussi l'arrestation du "métis libanais" Alfred Nassar), lettres tapées à la machine par l'avocat français Viale (ANS 14 G 14).

répression que les citoyens français (encore qu'aucun des autres "prisonniers" n'eût voulu partager sa chambre avec lui : il en eut donc une pour lui tout seul). Il est difficile, faute de documents, de savoir ce qu'il pensa de la mésaventure. Il est probable cependant que cette image de résistant lui aura été plutôt utile dans l'avenir immédiat.

La population de Lomé, elle aussi, a paniqué à l'idée que les combats pourraient gagner le Togo : le 18 novembre, les notables de la capitale adressent au gouverneur une lettre le conjurant *"de faire tout ce qui vous serait possible pour réussir à faire épargner la ville de Lomé au cas où les événements en cours aboutiraient à une résistance armée du côté des forces militaires du Togo. Nous trouvons inutile de vous apprendre, Monsieur le Commissaire de France, que tout le pays est très agité à l'heure présente, et que le désarroi le plus émouvant règne depuis que l'ordre d'évacuer les femmes et les enfants a justifié cette pensée que la capitale togolaise pourrait se transformer en champ de bataille, sans tenir compte des deuils possibles et de la destruction des maisons et monuments [...] Nous venons donc vous demander avec la plus forte instance de déclarer Lomé "ville ouverte" et, si cette déclaration dépassait vos pouvoirs, d'obtenir directement du Chef de l'Etat, qui, lui, veut la paix et le bien de ses peuples, que les hostilités éventuelles se déroulent au-delà de la ville de Lomé"*⁽¹⁾.

Saliceti rejette bien sûr la supplique. Il télégraphie le 22 novembre à Dakar que la garnison garde "bon esprit", mais qu'elle paraît, à mesure que le temps passe, de moins en moins combative, tandis que les commerçants restent dans l'expectative. Des rapports de police (26 novembre, 4 décembre) lui confirment que c'est bien le principal avocat de la ville, Me Viale, qui a tapé les lettres des notables. Convoqué, Viale se défend en affirmant avoir aidé Dina Olympio *"dans un seul but politique, car nul n'ignore que l'agent de la UAC a une grande influence sur les indigènes du Territoire, ou tout au moins du chef-lieu"*. Quant à la pétition *"rédigée vraisemblablement par le secrétaire du Conseil, Josiah Sanvee, et communiquée par Augustino de Souza"*, Me Viale ajoute qu'il est persuadé d'agir dans le grand bien de la population indigène, dont le courage n'a jamais été cité comme modèle.

Fureur de Saliceti (lettre au Gouverneur général du 5 décembre) : *"Ainsi donc, il s'est trouvé à Lomé un Français, et qui plus est un avocat⁽²⁾ qui, dans une période très grave, où chacun devrait s'employer à fond pour soutenir et renforcer l'action des autorités civiles et militaires du Territoire, mettre son talent et son influence à leur service, rassurer les craintifs et calmer les excités, se prête ouvertement à des manœuvres d'intimidation et de chantage à l'égard des autorités responsables [...]. Que les notables, escomptant le pire, aient pris peur des mesures de mise en défense de la ville de Lomé, la chose en soi n'est qu'une nouvelle preuve*

(1) Sur le modèle de ce qui s'est passé en août 1914, où les Allemands avaient évacué la ville à la première semonce des Anglais.

(2) Dans les colonies, ils ne peuvent exercer que sur l'autorisation du gouverneur.

de la pusillanimité et de la couardise des indigènes du chef-lieu. Mais ce qui est grave, c'est que Me Viale ait tenu la plume de la façon que l'on connaît, et ce sans m'en avoir au préalable référé [...]. Il n'est pas exclu de penser que Me Viale partageait les sentiments des pétitionnaires et qu'il eût été, pour sa part, très heureux de pouvoir, à la faveur d'une tranquillité honteusement assurée, maintenir la fructueuse activité de son cabinet d'affaires [...]. A nos yeux, Me Viale a démérité deux fois, en tant que Français et en tant qu'avocat [...]. Sa place n'est plus au Togo. Je lui retire toute estime, toute confiance et toute considération ...” (ANS 14G15). Mais les changements politiques et les lenteurs administratives empêcheront Saliceti d'expulser Viale (qui, d'ailleurs, sait se défendre) de la commission municipale de Lomé⁽¹⁾.

Saliceti reste en place, sans renier trop vite ses convictions pétainistes : il garde jusqu'en mai 1943 les en-tête *“Etat français : Travail, Famille, Patrie”* et écrit ainsi en avril 1943 : *“On reste redevable à la belle figure du Maréchal d'avoir tenu l'Ouest Africain écarté des opérations de guerre”*. Mais il doit aussi noter *“l'accueil sympathique que trouvent à leur passage les convois militaires américains et anglais”* (qui circulent désormais en grand nombre entre Accra et Lagos), tout en sachant que *“la masse indigène conserve la même indifférence à l'égard des événements”* (ANS 14G14, 15 février 1943). Quant aux Français, ils ne cessent de se diviser et de se quereller, ce qui, évidemment n'ajoute rien à leur prestige.

Dans l'imbrroglio d'Alger, les gaullistes gagnent progressivement du terrain et obtiennent enfin, en juin 1943, la destitution du gouverneur général Boisson, le très pétainiste “proconsul” de l'AOF. Saliceti, non moins opportuniste que beaucoup d'autres en ces temps-là⁽²⁾, se félicite de son remplacement par un gaulliste de la première heure, Courmarie : *“On attend beaucoup de son patriotisme pour contrecarrer l'esprit pro-vichyste dont on accuse son prédécesseur de s'être fait l'animateur”* (rapport de juillet-août 1943, ANS 14G14), ce qui ne l'empêche pas d'être relevé de ses fonctions fin août 1943 et mis d'office à la retraite en janvier 1944.

L'une des actions de Courmarie sera d'accélérer et d'achever l'alignement complet de la législation du Togo sur celle de l'AOF, obtenant ainsi du CFLN d'Alger le décret du 20 novembre 1943 qui *“instaure temporairement l'assimilation fiscale entre le Togo et l'AOF”*, ce qui, là encore, ne pouvait plaire aux Togolais⁽³⁾.

(1) La procédure durera jusqu'en avril 1943, où l'abrogation des législations vichystes et la prorogation du pouvoir des anciennes commissions municipales empêchent désormais toute révocation (ANS 14G14).

(2) Suscitant les moqueries de René Pleven, le premier “commissaire aux Colonies” du gouvernement provisoire d'Alger. (cf. Lettre d'août 1943, ANS 14 G 14).

(3) L'impôt personnel passe de 48 F en 1941 à 58 F en 1942, 80 F en 1943, 105 F en 1944 (85 seulement à Lomé, dont on reconnaît ainsi officiellement la détresse économique).

Le 10 janvier 1944, Lomé voit enfin arriver un gouverneur authentiquement gaulliste, Jean Noutary, homme énergique jusqu'à la brutalité⁽¹⁾ : "J'ai mis fin, déclare-t-il dans son premier rapport politique, *une fois pour toute à la politique d'expectative dans laquelle s'étaient complus mes prédécesseurs depuis novembre 1942*". Désireux d'être seul maître à bord, et d'être sûr des capacités d'autonomie du navire, il ferraillera tenacement contre Dakar pour récupérer le plus possible d'autonomie pour le Togo⁽²⁾. Il obtient ainsi en septembre 1944 la restitution de la gestion (et des copieux bénéfices) du wharf et du chemin-de-fer (rapports de février, mars, août et septembre 1944, ANS 14 G 14). Noutary se consacrera surtout à imposer au Territoire un "effort de guerre" massif, au prix d'une répression sévère dont les vieux Togolais se souviennent encore avec amertume⁽³⁾. Il aura ensuite à faire face à l'apparition du nationalisme togolais, d'autant plus incompréhensible pour lui qu'il -comme les autres fervents colonialistes de l'époque- il est parfaitement sincère : ce qui est bon pour la France est nécessairement bon pour le Togo, "terre française, qui restera française" (rapport du 15 septembre 1944). Que les Togolais puissent ne pas apprécier ce bonheur lui est inconcevable. Pourtant, la brutalité de l'effort de guerre est certainement ce qui aura le plus contribué à détacher les masses rurales de l'obédience française.

IV - LE MECONTENTEMENT CROISSANT DES TOGOLAIS

Quelques grincements étaient déjà apparus dans l'élite. En juin-juillet 1943, les gaullistes de Lomé avaient officialisé un "Comité de la France combattante" auquel avait aussi adhéré des autochtones⁽⁴⁾, malgré les réticences de Saliceti, qui déplorait également (rapport d'août) que "dans les lieux publics, on note une tendance marquée des employés [togolais] de l'administration et du commerce à être admis sur un pied d'égalité avec les Européens. Une compréhension mutuelle a pu éviter jusqu'ici tout incident" (ANS 14G14). En décembre 1943, il observe encore, avec non moins de réprobation, que "l'élite indigène demande une plus grande association à la vie du pays", à l'instar de ce qui se passe en Gold Coast, où, hélas, les Britanniques manifestent quelques complaisances envers une attitude aussi subversive. C'est là, effectivement, pour la colonisation, le commencement de la fin ... Noutary s'apercevra ainsi, un an plus tard, que Saliceti avait raison à

(1) Il est le modèle de "Jihenne", le gouverneur-héros du roman à clé de Henri Crouzat : "Azizah de Niamkoko", qui raconte avec verve ces années-là, vues du côté ultra-colonialiste.

(2) Dans une lettre du 27 mars 1944 au commissaire aux Colonies du gouvernement provisoire, il proteste ainsi contre "un plan d'ensemble [de "certains services de Dakar"] pour assimiler le Togo au même régime que les autres colonies du groupe de l'AOF. Cette politique est, à mon avis, contraire aux intérêts du Togo". (14 G 14)

(3) A. Goeh-Akué a calculé que, de 1937 à 1945, le total des sanctions disciplinaires passe de 2000 à 9300, celui des journées de prison de 5000 à 26 000, les amendes de 40 000 F à 840 000 F (le franc a perdu les trois quarts de sa valeur, mais la multiplication est tout de même par 8).

(4) Il est malheureusement impossible, faute d'archives, de savoir qui. Il est probable que Sylvanus Olympio, qui avait eu l'honneur d'être emprisonné "comme un Blanc", en faisait partie, ainsi que le commerçant Siaut, de la SGGG, futur sénateur qui avait, en 1941, refusé de signer une pétition en l'honneur de Pétain (ANS 14G14 du 5 avril 1941).

propos du comité Combat : "Les adhérents indigènes s'efforcent d'obtenir le vote commun avec les Européens. Le comité fondateur de ce mouvement a eu, un effet, la maladresse d'intégrer dans le même groupe des Européens et des Indigènes protégés français, qui, à présent, veulent y avoir les mêmes droits que les citoyens français"⁽¹⁾, tandis que "l'esprit de revendications politiques et sociales fait des progrès dans la masse indigène" (rapport de décembre 1944, ANS 14G14).

Noutary est sûr de la francophilie des Togolais : "Tous, mis à part quelques éléments évolués du Sud qui ont trop d'attaches et trop d'intérêt en Gold Coast, ne manifestent aucune répugnance à être intégrés dans la Fédération française de demain - bien au contraire"⁽²⁾. Les réticences qu'il perçoit lui servent surtout d'arguments vis-à-vis de Dakar pour récupérer plus de marge de manoeuvre : il serait de bonne politique - pour le moment - de laisser au Togo le peu d'autonomie qui lui reste" (15 septembre 1944).

Mais le bouillant gouverneur va devoir, malgré le triomphalisme de ses premiers rapports, admettre progressivement l'hostilité croissante que provoque sa politique :

"L'effort économique pour la production de guerre continue d'être soutenu par la population, affirme-t-il le 13 août 1944. Elle montre sa satisfaction de l'institution récente des cartes d'alimentation⁽³⁾ à l'usage des indigènes de la commune de Lomé. Cette mesure fournit une arme efficace contre les activités du marché noir" (d'autant mieux qu'a été livré un important stock de tissus américains, qui sera malheureusement vite épuisé). Dans le même rapport, Noutary se félicite d'une fête du 14 juillet glorieuse (qui "a montré à la masse indigène la résurrection de la France et de la République française") et d'une contribution importante à la Semaine de Solidarité nationale : "La générosité du public, en dehors de toute pression administrative, que j'ai tenu à éviter"⁽⁴⁾, s'est traduite par des souscriptions dont le montant dépasse 740 000 F", ainsi que de 300 recrutements dans l'armée française (ANS 14G14).

En octobre 1944, il affirme encore que "la masse indigène continue à fournir dans le calme l'effort de production pour la conduite de la guerre", mais il reconnaît qu'en territoire anglais les prix sont bien plus intéressants pour le paysan, les contrôles sur la production moins stricts, les marchandises "infiniment" plus abondants dans les magasins ... Un mois plus tard, il est obligé de signaler "un

(1) La crise éclatera un peu plus tard (Rapport de janvier 1945), aboutissant au vote en "collèges" séparés (mais le mouvement, maintenant que la libération de la France est presque achevée, "n'a plus sa raison d'être").

(2) Souligné par Noutary (ANS 14 G 14).

(3) Avec des coupons détachables donnant droit à une quantité précise des marchandises, dont le commerce est ainsi étatisé. Ce système est en service dans la métropole depuis le début de la guerre, et jusqu'en 1949. Il ne combat le marché noir que si le commerce officiel est correctement approvisionné.

(4) Note dans la marge par les bureaux du gouvernement général de Dakar : "Bien".

raidissement de la masse indigène" devant l'effort qu'on lui impose, mais, plus que celui-ci, c'est "la comparaison des conditions de vie -à notre désavantage- qui apparaît [comme] la cause principale du malaise" (novembre 1944, ANS 14G14), et il devra avouer, dans son rapport d'avril 1945 l'importance de la fuite des paysans vers la Gold Coast voisine⁽¹⁾. Plus que jamais, les Togolais "votent avec leurs pieds".

La situation est d'autant plus préoccupante que les pluies de 1944 ont été particulièrement insuffisantes, et la récolte désastreuse dans le sud du pays (les vieux Togolais s'en souviennent encore) : le Togo, que l'on force à exporter des produits vivriers, se met à avoir faim, en particulier en ville, ce qui bien sûr aggrave l'exode et surtout le mécontentement contre les Français : "*Les vivres manquent, note un rapport confidentiel du chef du Service de la Sûreté du 18 mai 1945, et la situation est sinon critique, du moins alarmante. Les agents provocateurs profitent de cet état des choses pour intensifier leur campagne de désunion et pour dénigrer l'oeuvre française au Territoire [...]. Le feu couve, et il ne faut pas minimiser les signes avant-coureurs de troubles, sous peine d'aller au devant de sérieuses déceptions. Si l'indigène peut se procurer les produits indispensables à sa subsistance, il est à peu près certain, vu son humeur pacifique et malgré la propagande anglaise qu'il demeurera dans l'expectative. Il est donc indispensable, conclut le policier, de résoudre le plus rapidement possible le problème du ravitaillement des gros centres du Territoire ; un échec de ce côté serait gros de conséquences*" (ANS 14G15).

Car il n'y a pas que les tensions internes : il existe aussi désormais des pressions -et des séductions- extérieures, venant de Gold Coast, où les Français imaginent que se trament les plus noirs desseins contre eux. Le même rapport de police en trouve trace dès le mois de décembre 1943, quand des notables de Keta avaient réclamé aux autorités britanniques le rattachement du Togo à leur territoire et quand un consul anglais (c'est-à-dire allié) vint à Lomé : "*Son comportement [fut] des plus suspects: cet agent a en effet réuni à Lomé quelques indigènes influents pro-anglais et leur a posé quelques questions sur les tendances et les aspirations de la population togolaise*". (Comment ne pas voir là un évident complot ?). Notre perspicace policier accumule encore des indices, comme, en janvier 1944, des "*échanges de correspondances entre le comité de propagande des anglophiles d'Accra et les-militants indigènes de Lomé, ayant à leur tête César Olympio, s'intitulant président des Amis de l'Angleterre à Lomé*". En avril 1944, il avait attiré l'attention sur "*certaines membres du comité de propagande britannique à Lomé, et plus particulièrement sur Sylvanus Olympio, leader de ce comité [...]. Je soulignais que ces associations hostiles à la cause française, sous le couvert d'idées philanthropiques, avaient pour principal but de préparer les esprits à un revirement de politique en faveur de la Grande Bretagne [...]. Vu ce qui précède, il est facile de suivre les diverses phases de cette propagande bien orchestrée, qui n'est pas*

(1) Ainsi que vers Lomé, où affluent les réfractaires à ce travail forcé de facto. Noutary, en mai 1945, les estime (sans mesure précise, bien sûr) à 10 000, "*qui feraient mieux de retourner à l'agriculture*" (Conseil des notables du 2 mai 1945).

simplement, à mon sens, l'oeuvre d'indigènes ambitieux, mais encore celle des Britanniques -autorisés ou non-, ce qui est plus inquiétant" (idem).

En août 1944, Noutary avait cru pouvoir écrire que *"la propagande extérieure visant le rattachement du Togo à la Gold Coast ne trouve plus d'échos"* (rapport du 13 août 1944). Il est fâcheux pour lui de devoir reconnaître qu'il a pris ses désirs pour des réalités⁽¹⁾ : neuf mois plus tard, il est obligé d'avouer que *"certains organes de la presse indigène de Gold Coast ont pris prétexte [des pénuries] pour parler de famine au Togo et se livrer à de violentes attaques contre l'administration française, qui est accusée d'affamer ses administrés"* (rapport du 31 mai 1945, ANS 14G15).

Avant la guerre, les autorités françaises n'avaient eu à se défendre que contre les bien inoffensives pétitions envoyées par les membres du *"Deutsche Togo Bund"* d'Accra⁽²⁾. Désormais, il faut subir les critiques virulentes d'une presse voisine florissante et tout à fait libre⁽³⁾, sans qu'il nous soit ici possible d'établir si l'administration britannique en est ravie, fâchée ou indifférente⁽⁴⁾.

Peut-être faudra-t-il faire face à des tentatives plus directes de déstabilisation ? Sitôt la guerre finie, la vieille rivalité coloniale franco-britannique ressurgit, précipitant de fait la fin des deux empires en déclin⁽⁵⁾.

Devant le mécontentement désormais impossible à cacher que provoquent les souffrances de la population et face aux menaces extérieures, Noutary est obligé de lâcher du lest : il avertit Dakar que : *"Il n'est plus possible par la seule action administrative de maintenir la production au niveau de ces dernières années ; des exodes importants sont à enregistrer à bref délai"* (lettre au gouverneur général du 14 mai 1945). Sitôt le fin de la guerre en Europe (victoire saluée à Lomé par *"une joie et un enthousiasme indescriptibles pendant plusieurs jours"*, du 7 au 10 mai), il annonce l'abolition des réquisitions et de l'essentiel du contrôle administratif sur l'économie, *"mesure qui ne manquera pas d'apporter un apaisement sensible dans l'opinion indigène et amènera certainement le retour des exodés"* [sic] (rapport du 31 mai 1945, ANS 14G15).

(1) Ce qui, on va le voir, lui arrivera plus d'une fois.

(2) Que les Anglais avaient mis sous les verrous au déclenchement de la guerre, et qui ont définitivement perdu toute capacité d'action, d'autant plus que l'Allemagne est désormais "hors jeu" pour longtemps.

(3) A l'inverse de celle du Dahomey : le 13 juillet 1945 le gouverneur général Cournarie écrit au gouverneur du Dahomey pour lui reprocher un article de *"La voix du Dahomey"* critiquant le Togo et lui demander de *"veiller à ce que des articles de ce genre ne se reproduisent plus"*. (ANS 14 G 15). Il y a des limites au libéralisme ...

(4) Un télégramme de Cournarie au ministre des Colonies note le 3 juillet 1945 que *"notre consul à Accra a reçu des autorités britanniques l'assurance qu'elles étaient étrangères à l'action de la presse locale. Il est difficile d'apprécier la sincérité de cette déclaration"* (ANS 14G15). Dès le 21 juin, il avait demandé à son ministre si celui-ci pouvait engager *"une démarche plus pressante par la voie diplomatique"* auprès du gouvernement de Londres (idem).

Au même moment, les Anglais ont obtenu l'expulsion sans ménagements des Français du Liban et de Syrie, fâcheux exemple de territoires sous mandat changeant (pour peu de temps) de mandataires.

Il développe son argumentation dans une lettre confidentielle au gouverneur général du 24 mai : *"Je ne connais pas votre sentiment à ce sujet, mais, devant la tension des esprits et l'augmentation des départs en Gold Coast, j'ai décidé de donner satisfaction au désir des populations et de laisser les apports de produits se faire librement [...] Dans ces conditions, et étant donnés les prix ridicules payés au producteur et la pénurie quasi-totale des marchandises, vous pouvez dès maintenant vous attendre à une chute verticale des tonnages demandés pour l'huile de palme, les palmistes, le tapioca, le maïs, le coprah. Il en sera de même pour la prochaine campagne de cacao, café, coton, arachides si, d'ici là, la situation ne s'est pas améliorée"* (ANS 14G15)⁽¹⁾. Noutary ajoute que les Togolais savent que leur territoire a été désavantagé par rapport à d'autres colonies de l'AOF⁽²⁾.

Pas du tout !, riposte vivement le gouverneur général dans une lettre au ministre des Colonies : *"Le Togo n'a été nullement sacrifié au profit d'autres colonies. L'effort qui lui a été demandé est proportionné à celui accepté par le Dahomey, son voisin, et il a reçu la part de denrées et produits d'importation qui lui revenait. Quant à la situation alimentaire, on est en droit de s'étonner qu'elle soit moins bonne au Togo qu'elle ne l'est au Dahomey [...] Il semble que l'action administrative ait été insuffisante, et je regrette que Mr Noutary ne fasse pas son mea culpa et ne reconnaisse pas que, soucieux de maintenir l'identité du mandat, il n'a pas voulu imposer à ses administrés l'effort agricole nécessaire, ni agir avec l'autorité voulue"* (21 juin 1945, ANS, 14G15).

Sic ! Il est vrai que Cournarie était bien tranquille dans son palais de Dakar, très loin de la mauvaise humeur croissante des Togolais.

V - LA CONFERENCE DE MAI 1945 : PREMIERE EXPRESSION PUBLIQUE DE L'OPINION TOGOLAISE

Mais Dakar avait un grief plus grave envers Jean Noutary, celui de trop cultiver la singularité de son territoire en réclamant sans cesse, à cor et à cri, plus d'autonomie pour le Togo et, plus concrètement, d'avoir organisé sa première expression politique - dont, bien sûr, nul ne pouvait soupçonner qu'elle se révélerait aussi contraire à ses espérances.

Car Noutary, autoritaire mais "républicain", entend avoir le soutien formel de ses administrés. L'occasion en fut "l'application au Togo des recommandations

(1) Effectivement, le total des exportations passe de 19 500 tonnes en 1943 et 35 200 en 1944, à 27 100 en 1945 et 15 300 en 1946, pour remonter à 31 000 en 1947. De 1944 à 1946, le coprah chute de 15 000 t à 0, le coton (fibre et graine) de 5 000 t à 85, le maïs de 8 400 à 39, l'huile de palme de 1 200 à 9, les noix palmistes de 9 300 à 2 900 ... Le cacao stagne à 2 000 t ; par contre le café, le karité, l'arachide croissent sensiblement. Ce n'est qu'à partir de 1947 que l'économie togolaise repartira vraiment.

(2) "C'est faux", note dans la marge le secrétaire général de l'AOF, Yves Digo (futur commissaire de la République au Togo).

de la Conférence de Brazzaville". Là, du 30 janvier au 8 février 1944, les gouverneurs des colonies avaient, sous l'impulsion du général de Gaulle, lancé l'idée d'une "Union française", qui associerait colonisés et colonisateurs dans une étroite symbiose⁽¹⁾. Il était expressément affirmé que toute idée de "self-government" était à exclure pour toujours, incongruité anglophone bannie de la République Une et Indivisible. En même temps, on esquissait de vastes perspectives d'équipements et d'industrialisation.

Dans une lettre au gouverneur général du 24 mars 1945, Noutary explique qu'il "voudrait également que les indigènes soient appelés à donner leur avis à ce sujet. Aussi j'ai décidé de réunir à Lomé une commission où seraient représentées toutes les activités matérielles et culturelles de la colonie : vieux notables, jeunes évolués, chefs raciaux [sic], fonctionnaires indigènes, planteurs, agriculteurs, etc. Cette commission, où j'assisterai moi-même, avec le procureur de la République, mes chefs de service et certains chefs de circonscription, sera appelée à se prononcer sur :

- la participation des indigènes à l'administration locale,
- l'évolution de la coutume et de la société indigène,
- l'industrialisation du Territoire,
- le développement de l'assistance médicale et de l'enseignement,
- enfin une question très importante dans le Sud-Togo : la question des terres et de leur dévolution au moment des successions".

Le gouverneur général, mis devant le fait accompli, approuve avec réticence, constatant que "la colonie européenne est insuffisamment représentée" (ANS 14G15).

La commission, ajournée le 7 mai pour cause de Victoire, eut donc lieu les 11 et 12 mai 1945, sous la présidence (assez directive) de Noutary, assisté de treize de ses chefs de service et de trois Français représentant la mission catholique, la mission protestante et la Chambre de Commerce⁽²⁾, face à 45 Togolais, tous du "Bas-Togo", comme on appelait alors le Sud : quelques vieux notables (Emmanuel Ajavon, Félício de Souza, Lawson V, ...) et surtout des jeunes⁽³⁾, représentants les fonctionnaires indigènes, les agents du Parquet, ceux du Chemin de fer, ceux de

(1) Ce qui correspondait aux vœux des élites évoluées de l'empire français, qui ne rêvaient alors que d'"assimilation". Les thèmes de l'autonomie, puis de l'indépendance n'apparaîtront en AOF et en AEF que douze à quinze ans plus tard.

(2) Son président : Eychenne, qui s'intéressera surtout aux aspects économiques, à la future "industrialisation" des territoires africains.

(3) C'est-à-dire surtout des quadragénaires (S. Olympio est né en 1902, P. Olympio en 1898, le RP Kpodar en 1901). Noutary affirme dans sa préface avoir "volontairement choisi les éléments jeunes, chez lesquels l'esprit de revendication est comme une sorte de défaut de jeunesse". Cf. "Procès-verbaux des séances des 11 et 12 mai 1945 de la Commission chargée d'exprimer son avis sur les modalités d'application au Togo des recommandations de la Conférence de Brazzaville", Lomé, imprimerie de l'Ecole professionnelle catholique, 1945, 90 p.

l'Enseignement et de la Santé, avec des commerçants, des planteurs et quelques chefs de canton des cercles du Sud (au total, il y a forte sur-représentation des Loméens).

Les débats seront vifs. En réponse au commissaire de la République, 23 des Togolais prendront la parole⁽¹⁾, en particulier Sylvanus Olympio, qui domine les débats (17 interventions sur un total de 94), le représentant des agents de la Justice Jacintho Da Silva (14 prises de parole) et l'instituteur Hubert Kponton (11 interventions)⁽²⁾.

Noutary avait attaqué en fanfare : *"J'ai tenu à connaître les sentiments des Togolais sur la nouvelle politique coloniale française [...]. Il n'est plus question d'Empire Français, mais d'Union Française. Il y a encore des sujets, des protégés, des citoyens français ; il n'y aura plus, bientôt, que des membres de la Grande Communauté Française⁽³⁾ [...]. Je sais qu'ici, dans cette salle, tout en restant foncièrement togolais, vous avez tous une âme française"* [...]. Et de conclure : *"Tous unis pour un Togo français dans une France victorieuse ! (applaudissements)"*.

Le gouverneur s'attend à ce que cette proposition d'assimilation soit accueillie avec enthousiasme. Ce ne sera pas le cas. Le premier débat, sur le retour à l'autonomie administrative du Togo vis-à-vis de l'AOF, passe comme une lettre à la poste : vote à l'unanimité moins une voix⁽⁴⁾. Mais au second : *"Voulez-vous être citoyens français, togolais ou "citoyens d'Empire"?"*, les délégués se dérobent avec un bel ensemble : ils ne veulent être ni Français, ni *"AOFiens"*. Le chef Dorkenoo d'Aképe résume : *"Nous sommes nés au Togo, nous sommes Togolais. Nous ne demandons pas autre chose"*. Noutary cache mal son agacement. Il essuiera un autre échec avec le point suivant : la désignation d'un représentant du Togo à l'assemblée nationale française à élire bientôt. Là encore, au lieu de bondir sur l'occasion, les Togolais se dérobent. S. Olympio synthétise leur position : *"Nous voulons un représentant [à Paris] pour traiter uniquement les questions ayant rapport à l'indigène togolais, et non les questions métropolitaines [...]. Les affaires françaises débattues au Parlement ne nous intéressent pas (applaudissements)"*.

Dans la plupart des domaines débattus, les Togolais vont réaffirmer leur singularité, que ce soit dans l'évolution de la coutume (S. Olympio : *"Nous voulons rester togolais, et nous ne voulons pas avoir le statut européen [...]. Nous voulons*

(1) Les cadres européens interviennent très peu, hormis le procureur de la République, qui est d'ailleurs un Africain citoyen français.

(2) Parlent aussi beaucoup Samuel Aquereburu ("membre de la section locale "Combat") et Jonathan Sanvee ("fonctionnaire retraité") : 7 fois, Robert Sanvee, représentant du Parquet (6) et le RP Kpoda (5), enfin le chef Adjallé (3) : soit les trois-quarts des interventions par 8 personnes. Les deux femmes présentes (Mme Paas, institutrice, et Mlle Boccovi, sage-femme) n'ont pas ouvert la bouche. On verra plus loin comment Noutary essaiera de tourner tout ceci à son profit politique.

(3) Majuscules dans le texte.

(4) Celle du chef de Service des Travaux publics.

évoluer dans notre cadre ici"), l'enseignement de la langue éwé⁽¹⁾, la vente des terres (Albert Mensah : *"Les terres ne doivent être aliénées qu'en faveur des Togolais"*). Et ainsi de suite...

Il y aura tout de même un point de convergence entre Noutary et les Togolais : l'unification des droits des colonisés et des colonisateurs, c'est-à-dire l'abolition du statut de l'"indigénat", qui privait les Africains des garanties les plus élémentaires contre l'arbitraire de l'Administration. Le RP Georges Kpodar⁽²⁾ le définit avec une fausse naïveté ironique : *"On dit que l'indigénat consiste en ceci : le commandant de cercle me rencontre dans la rue ; ma tête ne lui plaît pas ; et il m'inflige 15 jours de prison et 300 francs d'amende parce que je ne l'ai pas salué. Est-ce vrai ?"* Réponse un peu lasse de Noutary (dont on imagine le sourire coincé) : *"C'est peut-être ainsi qu'on comprend l'indigénat ; quant à moi, en 25 ans de carrière⁽³⁾, je ne l'ai jamais vu appliqué de cette manière [...]. D'ailleurs, je suis partisan de la suppression de l'indigénat"*. *"Les représentants indigènes applaudissent"*, conclut le procès-verbal de la réunion. Ils auront gain de cause moins d'un an plus tard.

En bref, oui à l'égalité juridique et professionnelle⁽⁴⁾ avec les Français, mais pas question de devenir des Français comme les autres.

Cette première conférence des "forces vives", comme on dira plus tard, a donc été en fait la première expression publique du nationalisme togolais⁽⁵⁾.

Dans sa lettre au gouverneur général du 21 mai 1945, Noutary en tire les conclusions, mais en les présentant, bien sûr de manière à ne pas trop choquer ses supérieurs hiérarchiques (qui seront néanmoins fort mécontents de son initiative).

"Tout au long des réunions, la presque totalité des membres indigènes ont fait preuve d'un particularisme très net, et ont demandé :

1- le maintien du Togo sous le régime du Mandat français⁽⁶⁾

(1) Réaction viscérale de Noutary : *"A l'école, en France, on apprend le français. On n'apprend pas le breton, le béarnais ou l'alsacien"*. Réponse circonstanciée de Savi de Tové (qui avait créé un cours officiel d'éwé en 1938) : *"Il ne faut pas considérer l'éwé comme un simple patois. L'éwé est une langue littéraire reconnue par l'Institut des Langues africaines. Il faut donc l'apprendre aux enfants dans nos écoles"*. Noutary, fatigué, concède : *"Je n'y vois pas d'inconvénients ; votre demande figurera au procès-verbal"* (p.42).

(2) Troisième prêtre ordonné au Togo (en 1931). Il décédera prématurément en 1949.

(3) Légère exagération : il est administrateur colonial depuis 1922.

(4) Revendication formulée avec insistance par les fonctionnaires.

(5) On a pu situer la naissance de celui-ci à la pétition adressée par les grands bourgeois de Lomé au ministre des Colonies allemand de passage au Togo, le 12 octobre 1913, la première fois où l'on affirme face au pouvoir colonial *"Nous, les Togolais..."*. Mais c'était là, bien sûr, une démarche par nature fort discrète et d'un écho très limité. (Y. Marguerat 1993 : 189-193).

(6) En fait, les Togolais ont insisté sur "régime du Mandat", c'est Noutary qui insiste sur "français".

2- le retour pur et simple au régime antérieur à 1934⁽¹⁾, autrement dit l'autonomie complète du Territoire vis-à-vis de Dakar,

3- enfin, la citoyenneté togolaise.

Le fait de refuser purement et simplement de devenir français est assez symptomatique de ce particularisme outrancier. Le Togolais, depuis 1920, a toujours été très jaloux de son statut d'"administré français", et il s'en est très souvent prévalu auprès de la Société des Nations. Le rattachement au Dahomey, en 1934, l'avait déjà profondément ulcéré ; l'ingérence de Dakar, depuis 1940, a encore exacerbé ce particularisme qui, si on le contrecarre systématiquement, évoluera dans un sens anti-français. Il y a eu dans ce domaine des fautes commises ; il est encore temps de les réparer.

"Par ailleurs, poursuit Noutary, [l'un des participants] se faisant l'interprète de tous, a demandé que l'administration locale mette un terme à la contrainte en matière de production [...]. C'est là, a-t-il ajouté, avec le manque de marchandises, la source de tous le mécontentement, la raison des exodes et les raisons de la popularité que rencontrent chez beaucoup les campagnes des minorités éwé en Gold Coast⁽²⁾".

Le gouverneur informe alors ses supérieurs, comme on l'a vu, de sa décision de supprimer les contraintes de l'effort de guerre, et conclut que *"tout cela -vous l'admettez facilement avec moi- ne pousse guère [les Togolais] à rentrer dans le sein de la Communauté française. J'avais signalé les dangers de cette politique en conseil de gouvernement⁽³⁾ ; il n'y a pas eu la possibilité de renverser la vapeur. Ce que j'avais prévu est arrivé : la machine, tout au moins au Togo, s'est arrêtée.*

"Aussi, je suis très très satisfait⁽⁴⁾ d'avoir, à l'occasion de cette réunion, pu tâter les poulx de l'opinion. L'indigène, voyant que je le laissais parler librement, que j'acceptais ses raisons et même ses critiques, a ouvert son cœur, ce cœur qui, malgré toutes nos fautes et nos maladresses, est resté attaché à la France, mais qui se fermera à nous si nous n'y prenons pas garde ..." (ANS 14G15).

A Dakar, naturellement, on est furieux, cela se comprend sans peine. Cournaire télégraphie à Paris le 16 juin ("Confidentiel, surnuméraire") : *"Sans doute politique trop particulariste suivie par gouverneur a-t-elle avivé état d'esprit certains éléments de la population et conduit à la situation présente, dont cependant il ne faut pas exagérer l'importance"*, et à Noutary lui-même ("Secret, à déchiffrer

(1) Quand le Togo, pour économiser sur les frais de gestion (impossible à accroître après les émeutes de janvier 1933), fut rattaché au personnel administratif du Dahomey.

(2) Passage souligné par un lecteur de Dakar, avec la mention indignée dans la marge : *"Nous l'apprenons seulement aujourd'hui !"*.

(3) Conférence des gouverneurs et des chefs des services de l'AOF à Dakar, 12-14 décembre 1945.

(4) Souligné par le lecteur de quatre points d'exclamation rageurs, ainsi que le paragraphe précédent : *"Relever cela. Lui demander de qui il se moque !"*.

vous-même) : "Il est certain que politique particulariste affirmée que vous avez suivie malgré mes conseils et mes instructions [...] a aidé à établissement situation présente. Intensifier dès à présent votre propagande en vue de faire valoir oeuvre réalisée par France dans ce pays. Tentez de susciter mouvement pro-français, en particulier chez les jeunes formés dans nos écoles".

Cournarie continue à exprimer son mécontentement dans une lettre au ministre des Colonies du 21 juin 1945 : "En bref, Noutary a toujours été favorable à l'autonomie complète du Territoire. Son administration a été orientée dans ce sens. Ce faisant, il ne s'est pas rendu compte que, en voulant se libérer d'une tutelle très légère, il se faisait inconsciemment l'auxiliaire de ceux qui veulent que le Togo passe sous mandat britannique".

Noutary, qui affirme que son action a eu pour résultat "une détente très nette"⁽¹⁾, d'autant plus que sont attendues de Dakar "400 tonnes de farine et semoules, compensant les 876 tonnes de maïs expédiées d'ici et qui servaient de thème de propagande [anti-française]", se défend avec son énergie habituelle : "Le fait que mes rapports vous aient fidèlement reflété [le désir d'autonomie du Territoire et de ses habitants, blancs ou noirs] ne signifie pas que je l'ai provoqué, bien que sur ce point je partage entièrement l'avis de mes administrés"⁽²⁾. Ce que je démens de la façon la plus formelle, c'est d'avoir créé cet état d'esprit". Par ailleurs : "Je vous ai exposé les mesures que je considère comme nécessaires [...]. Si ces propositions ne sont pas suivies, je décline toute responsabilité"⁽³⁾. (ANS 14G15).

Quelques jours plus tard, en envoyant copie du compte rendu complet de la conférence de mai 1945, il se justifie à nouveau : "en raison même de la campagne de presse venant de Gold Coast, il était nécessaire de faire un geste soulignant notre "volonté évidente" de ne plus considérer la conférence de Brazzaville comme une manifestation périmée⁽⁴⁾ et, surtout, de ne pas laisser croire à une arrière-pensée de notre part. Par ailleurs, j'avais invité à cette conférence les rares représentants qualifiés de l'opinion évoluée nettement anti-française ; il s'agissait de les confronter, en face d'un problème concret, avec des éléments peut-être turbulents et revendicateurs, mais nettement pro-français. J'ai eu la satisfaction de constater que, en dépit de toutes les consignes données par ces mêmes agents étrangers de s'abstenir de toute intervention et de ne pas prendre part aux débats, tous les éléments que je voulais entendre publiquement se sont prononcés, obligeant même ceux qui n'en avaient pas l'intention à prendre la parole [...]. Ces revendications n'ont rien de révolutionnaires et me paraissent absolument conformes tant au degré

(1) Souligné par Noutary.

(2) Idem.

(3) On peut reprocher bien des choses à Noutary, mais pas un excès d'obséquiosité envers ses chefs. Il quittera d'ailleurs l'administration de la France d'Outre-Mer par la suite pour s'être engueulé avec son ministre.

(4) En peu de mois les vieilles habitudes colonialistes avaient repris le dessus un peu partout, à mesure que les illusions lyriques de la Libération française s'estompaient dans la grisaille des "lendemain" qui déchantent".

d'évolution des populations du Sud-Togo qu'à l'intérêt français bien compris [...]. La très grande majorité, -sinon l'unanimité- des membres de cette conférence a conclu au maintien de "Mandat français", [mais] ne veut en aucun prix de l'intégration dans la Fédération de l'AOF [...]. J'affirme que toute administration qui ne tiendrait pas compte de l'opinion togolaise ci-dessus travaillerait contre les intérêts de la France au Togo⁽¹⁾". (lettre au gouverneur général du 9 juillet 1945).

VI - LES PREMIERES ELECTIONS NATIONALES

Deuxième étape de la naissance d'une vie politique formelle au Togo : les élections du 21 octobre 1945, les premières qu'ait connu le pays⁽²⁾.

Il s'agit d'élire un député à l'assemblée constituante chargée de refonder la République en France, après la vacance du régime de Vichy, et aussi de redéfinir les rapports entre la métropole et ses colonies. Les colonisés sont donc appelés -fut-ce symboliquement, avec une douzaine de députés africains⁽³⁾ sur 600- à participer aux débats fondamentaux qui définiront ce qui sera la future Union française. Dans le contexte de l'époque, c'est une révolution mentale dont il ne faut pas sous-estimer l'importance pour l'avenir.

Et voilà que, devant un tel progrès, un tel honneur, le Togo fait la fine bouche... Il est vrai que, après avoir annoncé un délégué pour le Togo seul, on a décidé de le jumeler avec la colonie du Dahomey, de moitié plus peuplée. Indépendamment de cette maladresse, l'opinion publique que l'on dira bientôt "nationaliste" se cabre : participer au scrutin, prendre part à la définition de l'avenir de la France, c'est se reconnaître français, admettre ce que l'on a formellement refusé à la conférence de mai. Les conseils des notables du Sud (Lomé, "Anécho", Atakpamé et "Palimé"), que Noutary affirme "discrédités depuis plusieurs années", seront au premier rang de la contestation.

Rapport mensuel du 16 septembre 1945 : "La minorité [...] a, de nouveau, affirmé son hostilité à toute représentation, sans qu'il soit possible de déterminer exactement dans quelles proportions l'opinion évoluée est acquise à ces idées. Les notables, mis en avant dans les mêmes conditions qu'à Lomé⁽⁴⁾ par les mêmes éléments agissants, et ayant reçu vraisemblablement les mêmes mots d'ordre, se sont prononcés contre la désignation de délégués à la constituante. Toutefois, [...] une partie non négligeable de l'opinion, notamment parmi les fonctionnaires [ne lui serait pas] hostile, ou tout au moins demeurerait dans une attitude d'expectative, d'indifférence ou d'hésitation".

(1) Phrase soulignée et en majuscules.

(2) Les conseils des notables étaient désignés depuis 1925 par voie électorale, mais il ne s'agissait que de scrutins locaux.

(3) Avec le même nombre de représentants pour le "premier collège", celui des Européens et des Africains citoyens français, même si les uns et les autres étaient en nombre infime.

(4) Allusion à une lettre du 8 août qui, hélas, manque dans les archives.

Par contre, dans le monde rural, le "collège électoral"⁽¹⁾, composé de chefs de canton et, essentiellement, de chefs de village, est demeuré, malgré tous les éclaircissements qui lui ont été fournis, presque complètement indifférent, ceci en raison de son manque à peu près total d'éducation politique. Plusieurs chefs ont même objecté que leur représentant naturel auprès du Gouvernement français était le commissaire de la République, et qu'ils ne comprenaient pas l'utilité d'un second représentant qui, vivant le plus souvent loin des populations, saurait mal exprimer leurs aspirations ou leurs besoins. [Bref,] la plupart des chefs de la brousse participeront aux élections parce qu'ils considèrent que voter est une obligation de leur charge".

Dieu merci, il y avait encore des colonisés qui avaient bien appris leur leçon, et qui ne cherchaient pas tout le temps à contrarier cette pauvre Administration ...

"Dans les cercles du Nord, les réactions du collège électoral ont été les mêmes qu'au chef-lieu, avec une accentuation [des positions] moins marquée du fait du nombre plus restreint d'évolués et de la compréhension [politique] moindre des indigènes" (ANS 14G15).

Et la petite guerre s'organise.

Le 17 septembre, les présidents des conseils de notables des quatre cercles du Sud⁽²⁾ envoient un télégramme au ministre des Colonies, ainsi qu'au Secrétaire d'Etat américain, président d'un conseil des ministres des Affaires étrangères réuni à Londres :

"Au nom principaux chefs et notabilités représentants populations indigènes Togo français, avons honneur informer que renonçons élection député devant siéger parlement français pour raisons suivantes :

- 1- Togolais sont fermement résolus conserver leur statut de peuple sous mandat ;
- 2- Togolais ont exprimé à plusieurs reprises leur désir conserver intacte nationalité togolaise ;
- 3- Election député (qui sera forcément citoyen français) devant siéger parlement français⁽³⁾ est contraire aux aspirations légitimes des Togolais ;

(1) Celui constitué avant-guerre pour l'élection des notables. En ville, il comprend aussi des chefs de quartier et de famille. Au total, 4775 électeurs, pour une population estimée à un peu plus de 900 000 habitants.

(2) Augustino de Souza à Lomé (depuis la mort de Tamakloé en 1943), Ata Quam Dessou à Aného (le roi Lawson, son vieux rival, est naturellement dans le camp français), Apetor II à Kpalimé, Atchikiti à Atakpamé.

(3) Il y a de fait un petit problème de cohérence juridique à ce qu'un ressortissant d'un territoire sous tutelle fasse partie du pouvoir législatif de la puissance mandataire (on en a débattu au conseil des ministres français en janvier 1946, selon le quotidien *Le Monde* du 18.01.46. Mais on s'en accommoda vite.

4- *Choix des Togolais se porte incontestablement sur mise en application règles selon principe du "trusteeship"*⁽¹⁾ *conformément [...] chapitre 12 de la Charte des Nations-Unies*".

Commentaire de l'Administration de Lomé : *"ainsi que déjà exposé, signataires ne font que prêter noms et titres à expression point de vue minorité influente et active voulant donner impression qu'elle représente totalité opinion partie sud du Territoire"* (ANS 14G15).

Le 10 octobre, les mêmes notables adressent au "Haut-Commissaire de la République au Togo" (c'est-à-dire le gouverneur général de l'AOF, en visite à Lomé) une longue lettre qui est un sévère réquisitoire contre la politique française : *"le bilan [de l'enseignement] incite plutôt au sourire [...]. Nos chefs et notables [sont] de simples figurants [...]. Le commerce n'est pas libre [...]. Rien n'a été fait pour adoucir les souffrances des autochtones. On dirait même qu'on s'est acharné durement à lui faire sentir "qu'on fait la guerre" [...]. Les travailleurs indigènes sont mal payés⁽²⁾ et [...] la formule "À travail égal, salaire égal" semble ne s'appliquer qu'aux citoyens français [...]"*, alors que les *"premiers Européens [c'est-à-dire les Allemands] furent les amis des autochtones⁽³⁾ togolais"*.

Le plaidoyer se termine par un rappel de bon sens non dénué d'ironie discrète : *"Aller participer à l'élaboration de la Constitution de la France suppose [...] un apprentissage préliminaire de la gestion des choses publiques. [Cet apprentissage] nous manque, et ce manquement a déjà fait bien du tort aux intérêts supérieurs du pays [...]. Nous apprécions l'honneur que nous fait la France [...]; mais le Togolais n'est pas encore en mesure de tirer profit de cet honneur trop grand [...]; il nourrit des ambitions plus modestes : celles de jouir d'autres réformes que la France aura décidé dans son désir d'améliorer le sort des populations indigènes, toujours sous le couvert de l'organisme international du trusteeship"*. (id).

Le rapport politique du 28 octobre 1945 nous décrit le point de vue de l'Administration, et surtout sa stratégie pour empêcher que ce qu'elle affirme n'être que *"la minorité dite pro-éwé"*⁽⁴⁾ ne *"provoque, que des abstentions massives, une manifestation de méfiance à l'égard de la puissance mandataire, avec l'espoir d'attirer ainsi l'attention des Nations-Unies sur la nécessité d'un changement de souveraineté au Territoire"* [...]

(1) Le mot français "tutelle" ne s'est pas encore imposé. Les nationalistes togolais espèrent que ce statut, en cours d'élaboration par la toute jeune ONU, leur laissera leur mot à dire dans le choix de la puissance mandataire.

(2) Ceux de l'Administration viennent d'être augmentés, avec des rappels importants, dont on attend le meilleur effet politique.

(3) Le mot *"Indigène"* fait maintenant partie du vocabulaire *"colonialiste"*. On remarquera aussi qu'apparaît ici la toute première expression ouverte d'un regret du temps de la colonisation allemande.

(4) Dont les leaders sont Sylvanus Olympio, l'instituteur Hubert Kponton, le commerçant Rudolf Kavégué (de la CFAO), Josiah Sanvee (secrétaire du conseil des notables de Lomé) et Jonathan Savi de Tové (journaliste, imprimeur, responsable depuis 1938 des publications du Territoire, naguère considéré comme un pro-français).

“Cependant, l'action administrative, s'exerçant sans bruit mais d'une manière continue, commençait à porter ses fruits [...] Elle a tendu à laisser s'exprimer librement ceux, plus nombreux qu'on aurait pu le croire, qui ne partageaient pas le point de vue de la minorité [...]. Les commandements de cercle se sont efforcés de provoquer un revirement réfléchi d'une fraction aussi large que possible de l'opinion évoluée [...]. Tout en travaillant à la création d'un bloc pro-vote de plus en plus important, l'Administration donna toutes explications et éclaircissements utiles, [dont] l'assurance formelle que la France était prête à tenir les engagements pris [à l'ONU] et appliquerait le moment venu le système du trusteeship [...], conformément au désir du Togo de continuer à être soumis à un régime spécial [...].

“Les résultats de cette action patiente et méthodique permirent la formation, à Lomé, d'un mouvement en faveur de la participation aux élections, qui se groupa autour du Docteur Pedro Olympio. Il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'un cousin⁽¹⁾ de Mr Sylvanus Olympio, agent général de la UAC, qui, en coulisse, dirigeait la campagne abstentionniste. Ce mouvement de réaction, fort de l'appui de l'Administration⁽²⁾, groupa rapidement un grand nombre d'évolués du chef-lieu, principalement des fonctionnaires [...]. A la suite des premiers entretiens, le mouvement prit une ampleur accrue et s'intitula “Parti Togolais du Progrès”, [avec] pour but de défendre les intérêts politiques, économiques et sociaux du pays”⁽³⁾.

Mais rien n'est parfait dans ce bas monde : “Faute de pouvoir se mettre d'accord sur un seul candidat, le PTP décida d'en présenter trois au premier tour de scrutin”.

Voici comment, du côté adverse, on a raconté les choses :

“Quelques jours après l'envoi du câble [du 17 septembre], la ville de Lomé vit se créer une société d'une trentaine d'indigènes composée de Togolais naturalisés français, de Dahoméens⁽⁴⁾ et de fonctionnaires. Au cours des réunions publiques, protégés par des gendarmes et policiers, les dirigeants de cette société prenaient position ouvertement contre les notables, qui sont les représentants officiels du pays [...]. Nous nous contenterons simplement d'attirer votre attention

- (1) Pedro est le fils d'Octaviano Olympio, l'un des fondateurs de Lomé et sa figure emblématique jusqu'à sa mort, en 1940. Sylvanus est le fils du frère cadet d'Octaviano.
- (2) Peut-on, au vu de ce texte, parler de téléguidage direct ? En tout cas de forte connivence entre les autorités et l'élite francophone qui n'avait aucune envie de changer de mandataire (elle n'en était pas forcément moins patriote pour autant).
- (3) Le président du PTP est Pedro Olympio, John Amaté Atayi et Michel Segla sont vice-présidents, N. Grunitzky secrétaire général, avec, parmi les fondateurs, Samuel Aquereburu, Salomon Atayi, Frédéric Brenner, Hospice Coco, ... : pratiquement tous des Loméens.
- (4) Quand les Français arrivèrent à Lomé, en 1920, ils avaient été obligés d'amener avec eux des agents d'administration dahoméens, qui parlaient le français. Beaucoup ont fait souche au Togo.

sur ce que ces trois candidats, jugés seuls dignes par le Parti réactionnaire togolais, n'ont réuni ensemble que 974 voix'' [soit 20 % des inscrits]⁽¹⁾.

Revenons à la tactique dont se flatte l'Administration⁽²⁾: *"Ainsi, un revirement sensible s'opéra et [...] le clan anti-vote perdit progressivement de son influence. D'après certains renseignements, [ses] sursauts d'activité auraient coïncidé avec des distributions de fonds parmi certains meneurs"*⁽³⁾.

Autant que la carotte, l'Administration manoeuvre volontiers aussi le bâton, ou du moins sa menace.

"L'arrivée [à Lomé] du gouverneur général, le 10 octobre, coïncidant avec le mouillage en rade de la corvette Lobélia, produisit une certaine sensation et fut interprétée comme une manifestation de notre volonté de conserver intacte la souveraineté française au Territoire. Les paroles énergiques adressées aux membres du conseil des notables par le haut-commissaire de la République⁽⁴⁾ contribuèrent à inspirer à certains meneurs une crainte salutaire et à encourager les partisans du vote."

Plus efficace encore sans doute : *"Le procureur de la République demanda [...] la diffusion d'un avertissement à la population, attirant particulièrement son attention sur l'article 40 du décret de 1852⁽⁵⁾ "frappant de un mois à un an de prison et de 100 000 à 200 000 F d'amende ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manoeuvres frauduleuses, auront détourné des suffrages ou déterminé les électeurs à s'abstenir du vote". Le rappel de ces dispositions légales calma certains propagandistes de l'abstention et renforça la position du bloc favorable aux élections⁽⁶⁾."*

On avait effectivement fait donner l'artillerie lourde ...

-
- (1) Lettre des notables à *"Mr Apithy, représentant à l'Assemblée constituante de passage à Lomé"*, du 29 octobre 1945 (ANS 14 G 15), aimable de ton mais concluant ironiquement : *"N'ayant pas de mandat à vous donner au nom des populations togolaises autochtones, dont ils sont les représentants officiels, ils vous prient de vous adresser à Mr le Commissaire de la République au Togo"*.
 - (2) Fin 1945 et pendant le premier semestre de 1946, Noutary est rentré en congés - pour la première fois depuis plus de sept ans. L'interim est assuré par le secrétaire général du Territoire, Henri Gaudillot. L'action est la même, le style des rapports est loin d'avoir la vigueur et la clarté de ceux de ceux de Noutary.
 - (3) On aurait bien aimé quelques précisions sur cette affirmation.
 - (4) Hélas non conservées. Ce devait être un beau morceau d'éloquence patriotique...
 - (5) L'une des périodes des plus répressives de l'histoire de France, après le coup d'Etat du futur Napoléon III contre la deuxième république.
 - (6) Le rapport précise plus loin que H. Kponton, *"l'un des meneurs les plus virulents"*, qui avait *"prononcé quelques propos déplacés relatifs à l'action de la puissance mandataire [...], fut amené grâce à une action concertée de l'Administration et du Parquet, à revenir publiquement sur son attitude, [perdant] ainsi toute chance d'être écouté et suivi."* H. Kponton, premier togolais devenu instituteur français, restera néanmoins une personnalité majeure de l'histoire politique et surtout culturelle du Togo.

*
* *

Comme souvent, l'interprétation des résultats de l'élection du 21 octobre permit à chaque camp d'être satisfait. L'abstention était forte ; elle n'était pas majoritaire. Sur les 4775 Togolais électeurs, 2944 avaient voté⁽¹⁾, soit 61,7 %. Bilan honnête pour l'Administration, mais de loin inférieur aux résultats des autres colonies : 92 % à Dakar-ville, 89,5 % au Dahomey (seul), 85 % au Sénégal⁽²⁾, 84 % en Côte d'Ivoire⁽³⁾, 82 % au Soudan-Niger, 80 % en Guinée : le Togo se singularisait nettement. A l'échelle la plus fine dont nous disposions, le Nord (Sokodé - Mango) a voté à 83,3 %, le Centre (Atakpamé - Kpalimé) à 31,1 % (dont 4 % de bulletins blancs ou nuls), "Anécho" à 39,9 %, Tsévié à 72,7 % (dont 12 % de nuls) et Loméville à 72,3 %, dont 22 % de blancs et nuls : seulement 525 voix valables sur 1036 inscrits.

Ce n'était un triomphe pour personne, mais chacun se félicita du résultat. L'Administration annonça que "l'échec de la minorité" avait entraîné le "retour au calme des esprits", malgré "la mauvaise humeur des abstentionnistes"⁽⁴⁾. De leur côté, les "notables et chefs de cantons" protestèrent auprès du ministre des Colonies que les chefs de subdivision "avaient lancé des automobiles dans la brousse pour ramener coûte que coûte les électeurs, à qui on avait eu soin de dire que l'abstention était punissable d'amendes et de prison [...]. Les paysans, habitués à obéir au moindre ordre de l'autorité, ne pouvaient se dérober [...]. L'administration locale [...] fera entrer en ligne de compte les chiffres du Grand Nord"⁽⁵⁾. Elle sait pertinemment que ce sont des populations primitives⁽⁶⁾, et elle n'a pas cru devoir leur demander d'envoyer des délégués à la conférence de mai 1945. Ces populations sont des nôtres et ont les mêmes aspirations que nous, et il ne tenait qu'à nous d'obtenir, sans aucune forme de pression, leur libre adhésion et la signature de leurs représentants sur les divers manifestes expédiés par nous"⁽⁷⁾. C'était peut-être là prendre quand même ses désirs pour des réalités...

Toujours est-il que cette première élection nationale est donc plutôt un match nul ; chacun campe désormais sur ses positions.

- (1) Dont moins d'un tiers pour les trois candidats togolais. Le Dahoméen Apithy (futur président de la République) passa donc haut-la-main. Dans le collège des 328 citoyens français (où l'on déplorait aussi le jumelage imposé avec le voisin), le candidat du Togo, le lieutenant Agier, l'emporta de justesse au Togo mais fut battu par la masse des voix attribuées au candidat du Dahomey, le prestigieux missionnaire Aupiais, fermement soutenu par les missions catholiques des deux pays.
- (2) C'est L.S. Senghor.
- (3) C'est F. Houphouët-Boigny. Pour la plupart de ces premiers élus africains, l'Assemblée française sera le point de départ d'une grande carrière politique.
- (4) Rapports des 28 novembre 1945 et 1er janvier 1946 (ANS 14 G 15).
- (5) 81 % de voix exprimées, contre 43 % dans l'ensemble du Sud.
- (6) *Sic*.
- (7) Lettre du 28 novembre 1945, avec les signatures autographes d'Augustino de Souza, Ata Quam Dessou, Atchikiti (d'Atakpamé), Apétor II (de Kpalimé), Agbanon II (de Glidji), Paul Kalipé (de Vogan), Aklassou II (de Bè) et deux signatures illisibles pour les chefs de canton de Tsévié et de Togoville.

VII - DE LA QUESTION EWE A UNE VIE POLITIQUE TOGOLAISE

Depuis 1943 a émergé dans l'opinion publique de Gold Coast le problème de la "réunification" des Ewé⁽¹⁾. La question a déjà été bien étudiée⁽²⁾, et il n'y a pas lieu d'y revenir en détail ici. Elle va constituer, pendant plusieurs années, l'arrière-plan du débat politique au Togo, et elle inquiète beaucoup les responsables français qui y voient -avec raison- une manière détournée de rejeter leur autorité. Manière détournée, car, si les journaux de Gold Coast réclament haut et fort la réunion des Ewé du Togo français à la colonie anglaise, l'expression du mouvement, côté francophone, est beaucoup plus discrète : "L'union d'abord ; on verra le reste ensuite". Ainsi en décembre 1947, lors de la visite d'un consul américain que rapporte en détail un rapport de police⁽³⁾. A la question : "*Pouvez-vous me dire sous l'administration de quelle nation seront placés les territoires "éwé" après leur réunification ?*" - "*Non, répondirent les dirigeants [du CUT]. Nous voulons d'abord que les Ewé soient unifiés : la question de la tutelle sera réglée par plébiscite*"⁽⁴⁾.

En un temps où l'indépendance pure et simple était encore inconcevable, la revendication pan-éwé était donc fondamentalement un moyen pour exprimer le rejet de la tutelle française⁽⁵⁾. De leur côté, tandis que les "progressistes" -que l'Administration a la naïveté de croire francophiles- pensent que le maintien du *statu quo* est encore nécessaire temporairement, le temps d'élaborer une autonomie de plus en plus large⁽⁶⁾, comme cela va d'ailleurs se passer effectivement.

Car la revendication pan-éwé, *a priori* sympathique à beaucoup d'observateurs extérieurs, souffre d'une double contradiction. Côté Gold Coast, la Grande-Bretagne tient fermement à la distinction du statut entre le territoire colonial anglais (autour de Keta, annexée depuis 1874) et le Togoland sous mandat britannique (autour de Ho et Kpandu) depuis 1920 - les relations entre les deux zones n'ayant pas toujours été des meilleures. Côté mandat français, comment défendre à la fois l'affinité ethnique horizontale et la solidarité "togolaise" verticale, le lien avec ces peuples du Centre et du Nord qui sont une fois et demi plus nombreux que ceux du groupe éwé ?

(1) Qui n'avaient vécu unis qu'aux temps largement mythiques d'Agokoli à Notsé, au XVI^e siècle (cf. les travaux de N.L. Gayibor). La société éwé se caractérise depuis par son refus de l'Etat centralisé. C'est en fait la transcription et la standardisation de la langue éwé par les pasteurs de la Mission de Brème qui a entraîné la prise de conscience de leur unité par les Ewé, avec généralisation de "traditions communes" à l'origine peut-être simplement locales.

(2) Voir en particulier les travaux de J.-C. Pauvert et de N.L. Gayibor, ainsi que ceux de D. Amenumev côté ghanéen.

(3) ANS 14G16, document du 24 janvier 1948.

(4) Certains songeaient d'ailleurs aux USA.

(5) Il est frappant de constater que les deux leaders les plus en flèche dans ce combat pour l'"*eweland*", Sylvanus Olympio et Augustino de Souza, ne sont en rien des Ewé par leurs origines familiales.

(6) Au même consul américain, les dirigeants du PTP déclarent : "*Nous sommes contre le changement de tutelle, car ce serait la régression du Togo. Les Togolais se disent maltraités à cause de l'effort de guerre ; mais c'était la même chose pour le monde entier. Notre but est de pousser le Togo vers le progrès*".

Les pesanteurs territoriales vont l'emporter sur le romantisme ethnisant : la vie politique qui se met en place en 1945 et 46 à l'intérieur des limites togolaises va se cristalliser de plus en plus en vie "nationale", de façon irréversible, même si le rêve pan-éwé a été long à mourir. C'est ce que nous montrent clairement les rapports politiques des commissaires de la République de ces années-là.

Ainsi en janvier 1946 : le vieil objectif si cher à Noutary, le "retour à l'autonomie administrative du Togo" (par un décret du 3 janvier) n'est accueillie qu'"avec une certaine indifférence [...] Le clan composé d'éléments hostiles, dont certains nettement pro-britanniques, a saisi l'occasion du retour à l'autonomie non seulement pour minimiser l'importance de la réforme, mais aussi comme une manoeuvre destinée à frustrer les Togolais du bénéfice du régime du trusteeship et à maintenir le Togo dans l'obédience française". Par contre, "la suppression du régime de l'indigénat⁽¹⁾ a fait l'objet de commentaires favorables dans les milieux évolués." Cependant, "le clan comprenant les originaires du Dahomey et le parti dit "du Progrès" considèrent avec sympathie les réformes [...], mais seulement dans le sens d'une large participation des autochtones à la gestion des affaires du Togo". En fait, "il n'y a, parmi les populations du Sud-togo, aucune sympathie pour les Britanniques et leurs méthodes [...]. Les populations rurales sont prêtes à tendre complaisamment l'oreille du moment qu'on leur fait miroiter la possibilité d'un ravitaillement en articles d'importation analogue à celui qu'ils ont pu voir en Gold Coast [...]. La situation politique de notre Mandant est fonction de sa situation économique. Ce qui meut l'indigène, c'est le désir d'en finir rapidement avec une période de restriction et de tracasseries" (ANS 14G16).

A partir de 1946-47, le Togo entre dans une période de prospérité sans précédent : hauts cours des produits d'exportation, multiplication de toutes sortes d'activités économiques, donc embauche massive et hausse des salaires, essor des infrastructures sanitaires et scolaires, épanouissement de la vie culturelle, sociale, syndicale ... Mais les Togolais n'en sauront aucun gré à leur puissance tutélaire.

Fiche de renseignement de la Sûreté du 28 février 1947 : "La population togolaise du sud n'aspire qu'à l'autonomie complète. Pour l'obtenir, elle oeuvre ferme. Toutes les réunions politiques qui ont eu lieu à Lomé depuis plus d'un an ont eu pour base la critique de l'administration française dans tous les domaines. Cette propagande anti-française n'est pas l'oeuvre de puissances étrangères, ni de missionnaires étrangers. Elle est le plus souvent orchestrée par des hommes auxquels la France a donné l'émancipation politique [...], dont plusieurs élus à l'assemblée locale". Voici qui a le mérite de la franchise.

Mais revenons un peu en arrière, pour voir comment cette vie politique se met progressivement en marche.

(1) Décrets du 22 décembre 1945 et du 30 avril 1946 étendant aux territoires de l'Union française le régime juridique de la métropole.
Autre progrès très important pour les Africains : la "loi Houphouët-Boigny" du 5 avril 1946, qui supprime le travail forcé.

Le rapport politique de mars 1946 signale un *"calme apparent, mais pas durable"*, et *"un léger développement des activités de l'opposition à travers le territoire"*, ainsi au Nord, à Kara, Dapaong et Mango. L'Administration réagit promptement : elle *"met en garde"* les chefs - dont la plupart n'existent que par elle - et obtient facilement que *"certains reviennent sur leur signature"* déjà donnée aux émissaires venus du Sud. *"L'opposition demeure dans l'expectative, mais ne décroît pas [...]. Elle s'entoure désormais de plus de discrétion, [mais elle] reste dans la légalité"*.

En fait, elle s'organise. Elle en récupère ainsi une structure créée cinq ans plutôt par le gouverneur Montagné⁽¹⁾ pour *"resserrer les liens entre les habitants du Togo administré par la France, et veiller à leur bien-être moral, social et matériel"*⁽²⁾ : il s'agissait, face aux menaces allemandes potentielles, d'*"unir dans une commune fidélité à la France des notables du Nord et du Sud"*⁽³⁾ dans un *"Comité de l'Unité Togolaise"*. Les nationalistes glissent fort efficacement un contenu nouveau dans la vieille coquille vide : une assemblée générale le 26 avril 1946, et le tour est joué. L'association est revitalisée, avec le patriarche de Lomé (et l'homme le plus riche de la ville), Augustino de Souza comme président, Sylvanus Olympio, William Fumey, Claudius Franklin et Andréas B.C. Lawson comme vice-président, Savi de Tové étant toujours secrétaire général⁽⁴⁾.

Commentaire de l'Administration : il s'agissait *"peut-être d'éviter de solliciter une autorisation administrative"*, dont les Togolais pouvaient penser qu'elle aurait été refusée à la constitution d'un parti politique d'opposition ; mais la manoeuvre était *"inutile, puisque la législation [métropolitaine] en matière de liberté d'association venait d'être rendue applicable au Territoire"* (rapport de mai 1946). Toujours est-il que, c'est sous le sigle du CUT que se mobilisera désormais l'opposition la plus déterminée aux Français.

Le 2 juin, on a voté à nouveau : les Français ayant rejeté le projet de constitution, l'assemblée constituante est dissoute. On doit en élire un autre, dans les mêmes formes que la première. En Afrique, pratiquement tous les sortants sont

(1) Cela avait même été son dernier acte politique, le 13 mars 1941 (il a quitté le Togo le 15). Avait été créé en 1936 un *"Cercle des amitiés françaises"* (dont S. Olympio était le vice-président), mais c'était une organisation seulement loméenne.

(2) Article 2 des statuts. L'article 3 explicite : *"Peuvent être membres tous les Togolais résidant dans le Territoire ou ailleurs, sans distinction de race, de tribu ou de croyance"*.

(3) Cf. R. Cornevin, op.cit., p. 252. Les membres fondateurs avaient été : président : Th. Tamakloé ; vices-présidents : A. de Souza, Fio Lawson V (Aného), chef Atchikiti (Atakpamé), Chef Palanga (kara) ; secrétaire général : J. Savi de Tové ; membres : pasteur R. Baéta, Ata Quam Dessou, Fio Agbanon II de Glidji, S. Olympio, J. Sanvee, M. Segla, Fia Apetor II de Kpalimé, les chefs des cantons d'Akposso-Nord, Tchamba, Bafilo, Sotouboua, Bassari, les chefs supérieurs des Tchokossi, des Losso et des Kotokoli : Montagné avait ratissé large. En 1947, le CUT comptera officiellement 18 600 adhérents (dont 1500 dans le Nord), contre 10 000 au PTP (Rapport à l'ONU pour l'année 1947, p. 13).

(4) Autres membres du Conseil d'administration (qui durera jusqu'en 1956) : Rudolph Thompson, Peter Adjangba, Rudolph Kavégué, Jacob Gaba, Fred Lawson.

réélus sans peine. Au Togo, l'Administration se vante d'avoir obtenu d'Augustino de Souza une sourdine aux appels au boycott⁽¹⁾, mais les résultats ne sont guère triomphaux : elle se satisfait d'un taux de participation de 68 % (contre 61 % en 1945).

En juillet 1946, Noutary⁽²⁾ note avec satisfaction un "relâchement des tensions politiques". (Lui et ses successeurs le croiront souvent, et seront toujours déçus). Le PTP est "en plein essor" ; le CUT "semble renoncer à s'implanter au Nord, mais se renforcer au Centre" (Atakpamé, Kpalimé). Surtout, grâce à l'évolution amorcée grâce à lui, Noutary, et grâce à sa conférence de mai 1943⁽³⁾, on va vers "l'abandon d'une politique d'opposition soumise à une influence étrangère pour l'adoption d'un programme de revendication dans le cadre de la tutelle française". (ANS 14 G 16).

La stratégie de Noutary n'est pas fausse : "Offrons aux Togolais des institutions togolaises, un (minimum de) pouvoir togolais, et ils cesseront de rêver de passer sous une obédience étrangère ; ils finiront bien par comprendre que l'union avec la France est ce qu'il y a de mieux pour tout le monde". Sauf sur ce dernier point, c'est effectivement ce qui va se passer.

En août 1946, la vie politique togolaise bat son plein, avec une multitude de réunions, de meetings, de conférences et de journaux pleins d'ardeurs polémiques : en particulier le nouveau *Progrès* de Jonathan Sanvee et le vieux *Guide du Togo*⁽⁴⁾ de Jonathan Savi de Tové, naguère pro-Administration, mais passé avec armes et bagages au CUT. L'objectif : deux élections, l'une pour un député -cette fois du Togo tout seul- à l'Assemblée nationale de la IVème République française, qu'il n'est désormais plus question de boycotter, l'autre pour la nouvelle "Assemblée représentative" que la constitution de l'Union française prévoit dans chaque territoire⁽⁵⁾.

Noutary, qui soutient à fond le PTP, est bien obligé de constater que le CUT est le plus dynamique, même si "des éléments indisciplinés ou arrivistes y trouvent

(1) Alors que D. Chapman, le leader du mouvement pan-éwé en Gold Coast, le réclame. (Rapport de mai 1946).

(2) Enfin de retour, il reprend fermement en main les commandes.

(3) Commentaire acerbe dans la marge du rapport : "Pas de quoi s'en vanter !"

(4) Fondé en 1934 par Savi de Tové, L. Occansey, S. Olympio, R. Sanvee, R. Amedjogbé, avec le soutien (et l'aide financière, par des abonnements importants) de l'Administration, arrêté en avril 1940, repris en mars 1941 avec l'accord de la censure de la Sûreté, malgré la mauvaise humeur du nouveau commissaire de France Delpech, car le comité "n'a pas cru devoir se conformer à la règle de correction élémentaire qui lui commandait de se soumettre préalablement la teneur des principaux articles". Toutefois "les critiques y sont présentées avec courtoisie, les revendications formulées avec mesure [...] et enfin notre pays et ses méthodes de colonisation ont [...] reçu l'hommage qui leur était dû" (ANS 14G13, 5 mai 1941). Que le ton a changé en cinq ans !

(5) Le premier vote au scrutin unique (seuls 162 des 359 Français inscrits y votèrent), le second au double collège : 6 représentants pour les citoyens français, 24 pour les Togolais (passés à 7963, électeurs tous masculins).

un terrain propice à leurs manoeuvres ; ils font l'objet d'une surveillance étroite''. Il dresse aussi ce portrait de son adversaire principal, Sylvanus Olympio, le *"véritable chef de l'Unité togolaise : c'est lui qui, par son intelligence et sa valeur personnelle, qui sont réelles, et par le poids que lui donne l'importance de sa maison [l'UAC, la "plus grosse maison commerciale du Togo", dont "les agents sont tous membres influents du CUT" et dont "les camions vont chercher chefs et militants pour les réunions"]*, dirige ce parti dans un sens anti-français. D'éducation anglaise, S. Olympio, qui ne nous a jamais beaucoup aimé, est devenu, depuis que le gouvernement local l'a maladroitement interné en novembre 1942, un de nos plus irréductibles ennemis''. Conclusion : il faut faire pression sur la direction de la UAC à Londres, pour le faire déplacer : *"Sans lui, l'Unité Togolaise serait facilement orientable et réductible [...]. Seul Sylvanus Olympio est dangereux"* (ANS 14G16)⁽¹⁾.

Mais l'agitation politique reste limitée à la partie méridionale du pays : *"les habitants du Nord n'aspirent à rien. Ils n'ont aucune idée politique bien déterminée"*, note un rapport de la Sûreté du 18 juillet 1946. Le débat commence seulement à devenir national. Pour le moment, c'est à Lomé qu'il se concentre : c'est là que la plupart des *"ténors"* du CUT et du PTP -d'ailleurs souvent apparentés entre eux⁽²⁾- vivent, travaillent, se réunissent, prennent leurs décisions. Même s'ils ont des antennes dans le reste du pays, c'est bien la bourgeoisie urbaine qui se déchire (verbalement) : il n'y a pas, alors, de tendances politiques régionalisées, hormis ce long sommeil qui persiste au Nord, où s'agitent surtout les fonctionnaires envoyés depuis le Sud.

Aux élections du 10 novembre 1946 pour le siège de député à Paris, le candidat du CUT, le docteur Martin Akou⁽³⁾, écrase celui du PTP, l'ingénieur Nicolas Grunitzky : 72,3 % des voix, la majorité dans la totalité des circonscriptions. Noutary est bien obligé de reconnaître que *"le CUT, grâce aux moyens qu'il possède, à l'activité qu'il déploie et à la tradition qu'il représente, sort grand vainqueur de la compétition électorale"*. (rapport de novembre 1946, ANS 14G16).

Le 8 décembre 1946, les élections à l'Assemblée représentative du Togo sont un peu moins triomphales pour le CUT : Grunitzky l'emporte pour le PTP chez lui, à Atakpamé⁽⁴⁾, et 9 *"indépendants"* se sont imposés localement, essentiellement dans le Nord. *"L'emprise du CUT, note Noutary, n'est pas assez forte sur les cercles du Nord pour y neutraliser le particularisme local"*.

(1) Paris n'obtiendra cela du puissant trust anglo-hollandais UNILEVER qu'en 1951 : en vain, car S. Olympio préférera démissionner et rester à Lomé.

(2) S. Olympio est ainsi le beau-frère de N. Grunitzky, lui-même camarade de classe d'A. Santos et du Dr. Ajavon, etc.

(3) Fils du prestigieux pasteur Andréas Aku, premier chef autochtone de l'Eglise évangélique du Togo (décédé en 1931). Ce n'est pas un passionné de politique et, une fois battu, en 1951, il retournera volontiers à l'exercice de la médecine privée.

(4) Tout au moins chez sa mère. Son père était un commerçant allemand (dont P. Sebald a démontré qu'il est originaire du Hanovre depuis le XVIII^e siècle).

Noutary a traversé une période pénible pour lui, car *"les indigènes les plus turbulents se sont crus permis de parler haut"*⁽¹⁾, mais il pense quand même avoir gagné son pari : *"les indigènes ont été très intéressés par l'élection à l'ART"*, les votes ont eu lieu dans le calme, et *"les revendications de particularisme éwé sont passés au second plan"*. L'ART à sa première réunion, le 16 décembre 1946, a élu président -pour cinq ans- S. Olympio, ce qui, affirme le gouverneur, *"le met en demeure de collaborer étroitement avec l'Administration. On est pour le moment"*⁽²⁾ assuré de son loyalisme et de son dévouement". Bref, la victoire du CUT *"semble avoir fait abandonner toute attitude de mécontentement ou de malveillance"* (décembre 1946, ANS 14G16).

Ce pauvre Noutary devra déchanter rapidement : la cohabitation avec l'ART va se révéler bien difficile, terriblement rugueuse, car l'Assemblée ne laisse rien passer dans vigoureuses contestations. Le rapport de mai 1947 fulmine : *"mauvaise volonté [...], incompétence [...], incapacité à saisir les problèmes dans leur ensemble [...], refus de prendre des responsabilités [...]. L'ART crée à l'Administration le plus de difficultés possible dans les questions financières"*⁽³⁾ ... (ANS 14G16). Les relations seront si tendues que, quand, après son départ du Togo en 1948, Paris voulut désigner Noutary comme délégué à l'ONU pour les affaires togolaises, l'ART y mis son veto formel à l'unanimité moins une voix (dont membres français inclus)⁽⁴⁾.

Et la petite guerre continue contre le président de l'ART, *"au prestige considérable [...], capable de remporter contre nous, à un plébiscite qui mettrait en jeu notre position au Togo, un succès aussi net que celui qu'il a remporté à l'élection du député Akou"* (rapport de juillet 1947). On combat donc son parti par tous les moyens dont dispose l'Administration, et ils sont encore nombreux et efficaces, malgré l'abolition de l'indigénat : *"Les effets de la propagande subversive menée par le député Akou dans ses dernières tournées ont été effacées par une vigilante reprise en main du pays par le commandement local"*, note avec satisfaction (et discrétion sur les détails) le rapport de novembre 1947, tandis que celui de juillet avait signalé que *"l'évolution politique gagne les cercles du Nord"*, car *"leurs délégués à l'ART se dégagent de l'influence négative du CUT"*, avec l'aide des chefs *"dont les pouvoirs et la solde ont été accrus"*, chefs qui, en particulier pour les chefs de canton, sont, on la dit, pour la plupart des créations de l'administration coloniale.

(1) Par ailleurs, *"les impôts rentrent mal"*, car depuis la suppression de l'indigénat, les commandants de cercle se retrouvent *"sans moyens de contrainte"* (rapport de novembre 1946), tandis que le coût de la vie a augmenté de 50 % entre janvier 1946 et janvier 1947.

(2) Souligné par Noutary.

(3) En particulier pour tout ce qui est aliénation du domaine foncier public, auquel les députés de l'ART s'opposent avec passion, obstination, et souvent succès (ainsi dans le cas de l'aéroport, en 1950, dont ils on refusent à la France la pleine propriété). Voir Ph. David : *"La terre de nos aïeux n'est pas à vendre, histoire de l'accès des étrangers à la propriété immobilière au Togo"* (à paraître).

(4) Mais quand, dans les années 1950, Noutary, devenu trésorier-payeur du Dahomey, revenait en visite à Lomé, il était reçu par tous avec gentillesse.

Celle-ci va donc soigneusement cultiver le particularisme régional, qui était déjà en germe, comme en témoigne cette lettre au gouverneur général du 15 janvier 1946 : à la suite d'une bagarre entre deux sous-officiers à Lomé, l'un du Sud, l'autre "cabrais", 70 miliciens "de même race accoururent et se mirent à frapper au hasard tous les indigènes de Lomé qu'ils rencontraient". Ce n'est là, affirme Gaudillot, qu'un "incident banal [...] aggravé par l'antagonisme existant entre gens de la Côte et gens des régions Nord du Territoire. Il n'a revêtu aucun caractère politique" (ANS 14G16). Aucun caractère politique dans l'immédiat, certes, mais à l'avenir ...

*
* *

Fin 1947, S. Olympio rencontre un triomphe personnel quand il se rend à l'ONU -avec l'aide financière des militants du CUT et, en particulier, des commerçantes loméennes- pour y plaider la cause de l'union des Ewé. "Nous avons appris, raconte l'un des témoins de la séance⁽¹⁾, qu'un pétitionnaire était attendu et nous ne savions pas trop à quoi nous attendre. Aucun des délégués ne connaissaient grand'chose à l'Afrique, et je crois sincèrement que beaucoup d'entre eux s'attendaient à voir se précipiter au Conseil, dans un roulement de tam-tam, un personnage vêtu d'une peau de léopard. Aulieu de cela, S. Olympio se présenta dans un élégant complet d'hommes d'affaires. Les délégués ne l'ont peut-être pas perçu, mais ils venaient d'assister, pour la première fois, à ce que serait le spectacle de demain". Avec lui, c'est l'Afrique Noire moderne qui fait son entrée dans l'arène mondiale.

Mais cette apothéose, qui projette un Olympio séduisant et radieux, aussi à l'aise en anglais qu'en français, sous les projecteurs internationaux, est en fait le chant de cygne de la cause éwé. Bien sûr, le thème entraînera encore de nombreuses empoignades, des discours émouvants, des articles vengeurs et de terribles imprécations ... Mais il est déjà dépassé politiquement. Olympio séduit les Nations-Unies, mais il n'en obtient rien⁽²⁾, ni en 1947, ni plus tard : il n'est pas question de remettre en cause les frontières coloniales. Le mythe éwé tiendra encore le devant de la scène quelques années ; il devra céder la place, à partir de 1950, au thème de la réunification des deux Togo, puis, de plus en plus, à celui de l'Indépendance⁽³⁾.

(1) Cité par A.K. Agbobli : "Sylvanus Olympio, un destin tragique", 1992 (p.70).

(2) D'autant moins que depuis le 14 décembre 1946 (l'avant-veille de l'élection d'Olympio à la présidence de l'ART), l'assemblée générale de l'ONU a définitivement confié à la France la tutelle sur le Togo. L'irréversible est entériné.

(3) Hubert Kponton, devenu le secrétaire de Martin Akou, en lance l'idée dès la fin de 1946 (rapport de décembre 1946), mais la notion d'"ablodé" ne se généralisera que quelques années plus tard. (Il serait opportun d'essayer de retrouver quand et comment)

On le voit : tout s'est joué dans ces années 1944-46. Les Togolais, de plus en plus réticents devant un système colonial français qui a perdu toute valeur de modèle pendant la guerre, affirment très tôt et très fort leur spécificité. Et ils savent récupérer à leur profit les institutions politiques que la métropole a créées dans l'espoir de se les attacher. Les enjeux de pouvoir que ces institutions représentent se révèlent bien plus importants, bien plus attractifs, que des fraternités ethniques surtout sentimentales. C'est ainsi que la naissance d'une vie politique togolaise, encore à peine ébauchée mais déjà bien vivante, va, en animant progressivement la collectivité territoriale, faire petit à petit émerger, avec ses tensions et ses espoirs, la nation togolaise.

BIBLIOGRAPHIE

- AGBOBLI Atsutsé Kokouvi, 1992 : *Sylvanus Olympio, un destin tragique*. Dakar, Livre Sud et NEA-Sénégal, 190 p.
- GOEH-AKUE Adovi, 1985 : *L'effort de guerre au Togo (1939-1945)*. Maîtrise en histoire, Paris, 185 p. multig.
- AMENUMEY D.E.K., 1989 : *The Ewe unification movement, a political history*. Accra, Ghana Universities Press, 374 p.
- BENOT Yves, 1989 : *Les députés africains au Palais Bourbon de 1914 à 1958*. Paris, Afrique contemporaine-Chaka, 190p.
- CORNEVIN Robert, 1988 : *Le Togo, des origines à nos jours*. Paris, ASOM, 556 p.
- CROUZAT Henri, 1983 : *Azizah de Niamkoko (roman)*. Paris, 1959. Réédition Presses Pocket, 416 p.
- GBEDEMAH Seti Yao, 1984 : *La politique d'association au Togo sous mandat de la France*. Doctorat en histoire, Aix-en-Provence, 2086 p. multig. en 4 volumes.
- GLIGBE Mawuena Komla, 1993 : *Vivre le multipartisme à Lomé de 1945 à 1963 : le PTP et le CUT*. Maîtrise en histoire, Lomé, 118 p. multig.
- MARGUERAT Yves, 1993 : *Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo*. Lomé, PUB, 230 p.
- MARGUERAT Yves et PELEI Tchitchékou : *Si Lomé m'était contée ...* Lomé, PUB, tome I, 1992, 244 p et tome II, 1993, 306p.
- MENTHON Jean (de), 1993 : *A la rencontre du Togo*. Paris, l'Harmattan, 271 p.
- PAUVERT Jean-Claude, 1960 : "L'évolution politique des Ewé" in : *Cahiers d'Etudes Africaines* n°2 (pp. 161-192).
- SEBALD Peter, 1987 : *Togo, 1884-1914*. Berlin, Akademie Verlag, 792 p.

UNIVERSITE DU BENIN
LOME

F1
FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

COLLECTION "PATRIMOINES" n° 3

LES TOGOLAIS FACE A LA COLONISATION

sous la direction du professeur N. L. GAYIBOR

26 MAI 1995

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : HU 678 ex 1

Cote : B

Presses de l'UB
Lomé, 1994